



Fonds National REDD+ de la RDC
Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

**APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE
ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'ADMINISTRATION
(2017-2020)**

Organisation(s) Participante(s)

1. ONU-Habitat/Global Land Tool Network (GLTN)
2. Ministère des Affaires Foncières
3. Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF)

Objectif Spécifique du Fonds

Effet 6 : Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole.

Directeur de programme :

Nom : OUMAR SYLLA
Unit Leader, Land and Global
Land Tool Network Urban
Legislation, Land and
Governance Branch
Téléphone : +254 732777455
E-mail : oumar.sylla@un.org

Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) :

Ministre des affaires foncières

Titre du programme REDD+ :
Programme d'Élaboration du Document de
Politique Foncière de la République
Démocratique du Congo

Coûts du programme :

Montant complémentaire 3.000.000 USD (Phase 1)

Coût total du programme : 6.999.490 USD

Numéro du programme : (AMI 06)

Lieu du programme :

Echelle nationale
(expérimentation dans 2
Provinces pilotes à enjeux
REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe) et
2 Provinces pilotes où existent des
appuis extérieurs pour la conduite
d'activités sectorielles et/ou
habilitantes (Kwilu et Kasai
Oriental)

Durée du programme :

Durée totale (en mois) : 42 mois (Phase 1 36
mois) + (Phase 2, 24 mois)
Date de commencement prévuel : Août
2017

Organisations Participantes :

ONU-Habitat / GLTN, Ministère des Affaires
Foncières, CONAREF.

¹La date de commencement officielle de tout programme REDD+ approuvé correspond au transfert de fonds par le Bureau MPTF.

Description du programme REDD+

Pour le premier financement : août 2017 à juillet 2020

Le programme participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+ : « les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole ».

L'objectif stratégique du programme est que « d'ici 2020, une politique foncière soit adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

Les objectifs spécifiques suivant vont contribuer à l'évolution vers la finalité du programme à savoir :

1. D'ici décembre 2017, rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. D'ici décembre 2018, appuyer les communautés et élaborer des guides méthodologiques pour renforcer les cadastres, capitaliser les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d'harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l'élaboration du Document de politique foncière de la RDC ;
3. D'ici décembre 2019, élaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

Pour le financement additionnel : janvier 2019 à décembre 2021.

Le financement additionnel permet : d'étendre d'un an la durée du projet, d'augmenter et d'étendre la prise en charge de l'expertise nationale, de compléter les moyens de renforcement des capacités (équipement, fonctionnement) afin de disposer du temps et des moyens nécessaires pour élaborer la loi et atteindre tous les objectifs du projet. Le budget du projet passe de 3 à 7 millions de dollars.

Tout en s'inscrivant dans l'atteinte du même effet 6 du Plan d'Investissement REDD+ précité, l'objectif stratégique additionnel de l'extension du Programme est que d'ici 2021 un projet de loi soit adopté, à la suite d'un processus ouvert et participatif et reflétant le consensus entre toutes les parties prenantes et intégrant les options fondamentales de la politique foncière nouvellement adoptée et de doter l'administration foncière des capacités techniques et opérationnelles pour répondre aux besoins de sécurisation foncière des communautés locales.

Les objectifs spécifiques liés à cette seconde phase du Programme sont les suivants :

1. D'ici décembre 2021, mieux assurer l'interaction entre le processus de la réforme foncière, en tant que programme sectoriel et thématique, avec les programmes intégrés REDD+ dans les provinces couvertes ou pas par le financement CAFI, mais où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes en vue d'obtenir leur alignement sur les objectifs de la réforme foncière.
Cette activité additionnelle sera intégrée dans l'Axe 3 et sera réalisée dans l'implication des services fonciers centraux, provinciaux et locaux en vue de leur renforcement des capacités sur les activités de la réforme foncière et l'appropriation ultérieure de ses acquis. Deux bases d'expérimentation des modèles de renforcement des capacités des circonscriptions foncières sont ajoutées : dans le Kwilu (PIREDD Kwilu) et le Kasai Oriental (PIREDD MBKIS).
2. D'ici décembre 2021, élaborer et faire valider par toutes les parties prenantes, à la suite d'un processus de consultation ouverte et transparente, le projet consensuel d'une nouvelle loi foncière ou de la loi actuelle modifiée, à insérer dans le circuit d'approbation législative ainsi

que les projets des textes réglementaires jugés prioritaires pour amorcer la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière.
 Cette activité est le prolongement de l'Axe 2 du Programme et amorcera ainsi la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière.

- Assurer une meilleure coordination des acteurs impliqués dans la réforme foncière pour un alignement et synergie dans la poursuite des objectifs de la réforme foncière, y compris les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les ministères impliqués dans la réforme foncière, et les acteurs de la société civile en RDC.

Dates d'examen & approbation

Soumission au Secrétariat Exécutif
 Examen du Comité Technique
 Approbation du Comité de Pilotage

Date : 13/07/2018
 Date : 01/08/2018
 Date : 03/10/2018

Signatures des Organisations Participantes

ONU-Habitat/GLTN	Nom et titre du représentant	Oumar Sylla, Unit Leader, Land and Global Land Tool Network Urban Legislation and Governance Branch
	Signature	[Redacted]
	Date	02/11/18

Ministère des Affaires Foncières	Nom et titre du représentant	Lumya du Malesho Dy Ministre
	Signature	[Redacted]
	Date	[Redacted]

CONAREF	Nom et titre du représentant	NGWASI AKILIMALI Directeur Coordinateur de l'URREF
	Signature	[Redacted]
	Date	04/11/2018

Signature du Président du Comité de pilotage

Nom	Henry YAV MULANG
Signature	[Redacted]
Date	[Redacted]

Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE

**ELABORATION DU DOCUMENT DE LA POLITIQUE FONCIÈRE
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

et

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'ADMINISTRATION FONCIÈRE

COMPORTANT UNE EXTENSION BUDGETAIRE
AU PREMIER DOCUMENT PROJET SUR LA REFORME FONCIÈRE
VALIDÉ PAR LE COFIL DU

**Présentée par l'ONU-Habitat / GLTN
en partenariat avec le
Ministère des Affaires Foncières (CONAREF)**

Juillet 2018

Table des matières

Description du programme REDD+.....	Erreur ! Signet non défini.
<u>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</u>	5
<u>1. CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DE LA PHASE 2 DU PROGRAMME</u>	10
<u>2. OBJECTIFS GÉNÉRAL ET SPECIFIQUES</u>	12
<u>3. STRATÉGIES D'INTERVENTION DU PROGRAMME ET ACTIVITÉS</u>	13
<u>3.1 Appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF (jalon 2018)</u>	13
<u>3.2 Élaboration du Document de la politique foncière (jalon 2020)</u>	18
<u>3.3 Appuyer les communautés et produire deux guides méthodologiques (jalon 2018)</u>	21
<u>4 CADRE DE RÉSULTATS</u>	27
<u>5 MÉTHODOLOGIE</u>	31
<u>6 ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION</u>	32
<u>7 FAISABILITE, GESTION DES RISQUES ET PERENNITE DES RÉSULTATS</u>	33
<u>8 GESTION DES CONFLITS</u>	36
<u>9 PÉRENNITÉ /DURABILITÉ DES RÉSULTATS</u>	37
<u>10 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</u>	37
<u>11 CONTROLE, ÉVALUATION ET INFORMATION</u>	38
<u>12 PLAN DE CONSULTATION PROGRAMME ET/OU EFFECTUÉ</u>	39
<u>13 BUDGET</u>	40
<u>13.1 Budget des deux phases et consolidé du projet d'appui à la réforme foncière.</u>	41
<u>13.2 Budget de l'addendum</u>	53
<u>14 ANNEXES</u>	67
<u>Annexe 1 : Feuille de route pour la gestion participative des projets</u>	68
<u>Annexe 2 : Note portant sur le Suivi Evaluation des Projets</u>	83
<u>Annexe 3 : Matrice de gestion des risques encourus ou induits par les programmes</u>	86
<u>Annexe 4 : Matrice de suivi des Jalons. Projet d'appui à la Réforme Foncière</u>	94

ACRONYMES

ANATC : Association Nationale des Autorités Traditionnelles du Congo

CACO : Cadre de Concertation de la Société Civile pour la Réforme Foncière en République Démocratique du Congo

CONAREF : Commission Nationale de la Réforme Foncière

OSC : Organisation de la Société Civile

GLTN : Global Land Tool Network (Réseau Mondial pour les Instruments Fonciers, en Français)

ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains

PA : Peuples Autochtones

RDC : République Démocratique du Congo

CAFI : Central African Forest Initiative

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En vue de promouvoir la sécurisation foncière, le gouvernement a lancé en juillet 2012 un processus de réforme foncière et a adopté un Document Programmatique qui, dans sa revue ultérieure, intègre la REDD+, avec 3 chantiers prioritaires, dont la sécurisation foncière en faveur des communautés locales qui constitue un enjeu majeur pour la REDD+. Ce processus est piloté par la Commission Nationale de Réforme Foncière (CONAREF), qui devra déployer ses interventions au niveau national.

La stratégie-cadre nationale REDD+ (adoptée en novembre 2012) identifie la sécurisation foncière comme l'un de ses 7 piliers et la dernière version (mai 2013) de la Matrice de gouvernance économique, prévoit « En conformité avec la Stratégie-cadre nationale REDD+, la définition des réformes foncières nécessaires à l'accompagnement des zones de développement économique et à la réalisation d'initiatives pilotes REDD+ ».

Le contexte foncier actuel constitue un grand frein à l'investissement, national ou international, et entraîne une mise en valeur des terres insuffisante ainsi qu'une vision à court-terme et donc non durable de l'exploitation des ressources naturelles, notamment les ressources forestières. La mise en valeur des terres selon le code foncier actuel n'est de plus pas propice à REDD+ puisque la coupe de la forêt représente une preuve de mise en valeur mais pas sa préservation ou alors par l'intermédiaire d'une concession de conservation, réservée à des acteurs disposant de moyens conséquents.

Ce programme de réforme foncière ouvre la voie à la sécurisation foncière des communautés locales des peuples autochtones en offrant des options de politique foncière nationale et par la suite des textes de loi adaptées au nouveau contexte. Aussi, sécuriser juridiquement les sols des communautés c'est aussi les stabiliser pour qu'ils n'aillent pas chercher ailleurs d'autres nouvelles terres à occuper et ou à défricher.

Les réformes simultanées du code foncier, forestier et agricole traduites en des textes des lois, devraient donner des effets synergiques à moyen terme, en ce qui concerne la stabilisation sur leur terroir des communautés. C'est en cela que les réformes amorcées dont la réforme foncière sera utile au processus de réduction de déforestation et dégradation des forêts. Une revue technique des textes de loi et politiques existant permettra d'intégrer dans le document de politique foncière et la nouvelle loi de mécanismes à un impact positif en vue de réduire la déforestation et la dégradation des forêts.

En vue de contribuer au processus de la réforme foncière en cours en RDC, l'ONU-Habitat/GLTN collabore avec le Ministère des affaires foncières à travers la Commission Nationale de la Réforme foncière (CONAREF), pour la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Réforme Foncière appuyé par le Fonds National REDD+ de la RDC, conformément au Plan d'Investissement REDD+ et à la Stratégie-Cadre Nationale REDD+.

De manière concrète, pour cette seconde phase, l'élaboration du Document de l'extension a été faite avec les membres du Cabinet du Ministre et la CONAREF ; et le Document final a été présenté au Ministre, qui a marqué son accord. Le Secrétariat Général a aussi été impliqué au plus haut niveau. L'obtention de son endossement est acquise d'office.

Le Programme CAFI avec son appui financier a permis la mise en route de la réforme foncière en RDC qui se manifeste par : une fonctionnalité de la CONAREF, la mise en place des structures de pilotages multisectorielles, l'adoption consensuelle d'une feuille de route et d'un plan d'action de la réforme foncière, la mise en place d'une équipe technique composée d'experts nationaux et internationaux pour le développement de la politique foncière. Ce moment se manifeste aussi par une appropriation de la réforme foncière par les provinces et les acteurs de la société civile, dans lesquels s'instaurent déjà des débats et contributions. D'un autre côté les acteurs internationaux se mobilisent davantage pour un soutien au processus de la réforme foncière (International Land Coalition, RRI, Landesa, Tenure Facility, Coopération Suisse, Banque Mondiale).

Vu cet engouement, il sied de mobiliser plus de ressources pour combler le déficit financier dans la planification de la réforme foncière à travers CAFI, dont l'objectif initial était juste de lancer la machine de la réforme foncière, pour pouvoir atteindre les objectifs majeurs avec la conjonction d'efforts extérieurs.

L'objectif général du programme proposé est d'élaborer et de mettre en œuvre un document de Politique Foncière de la RDC, assorti d'un nouveau cadre législatif et réglementaire actualisé.

L'objectif stratégique de l'extension du programme est que « d'ici 2021 soit amorcée la mise en œuvre la politique foncière nationale par :

- L'élaboration d'un projet de loi consensuel issu d'un processus consultatif large entre parties prenantes et conforme à la vision et aux options fondamentales de la Politique Foncière Nationale est élaborée, y compris les projets des textes réglementaires jugés prioritaires pour amorcer la mise en œuvre du nouveau dispositif juridique et institutionnel » ;
- La capitalisation des outils méthodologiques et autres guides dans les provinces PIREDD à travers le renforcement des capacités des administrations foncières (Secrétariat Général, circonscriptions et brigades foncières.
- Une meilleure harmonisation, coordination et mobilisations des interventions et soutiens au processus de réforme foncière.

Les objectifs spécifiques suivant vont contribuer à l'évolution vers la finalité du programme à savoir :

Phase 1 : De l'élaboration d'un Document de Politique Foncière de la RDC

1. D'ici décembre 2017, rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. D'ici décembre 2018, appuyer les communautés et élaborer des guides méthodologiques pour renforcer les cadastres, capitaliser les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d'harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l'élaboration du Document de politique foncière de la RDC ;
3. D'ici décembre 2019, élaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés ;

Phase 2 : De l'extension du programme pour la mise en œuvre de la Politique Foncière nationale, notamment par l'élaboration d'une nouvelle loi foncière assortie des textes réglementaires qui auront été jugés urgents et pertinents.

4. D'ici décembre 2020, mieux assurer l'interaction entre le processus de la réforme foncière, en tant que programme sectoriel et thématique, avec les programmes intégrés dans les provinces non couvertes par le financement CAFI, mais où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes en vue d'obtenir leur alignement sur les objectifs de la réforme foncière. Cette activité additionnelle sera intégrée dans l'Axe 3 et sera réalisée avec l'implication des services fonciers centraux, provinciaux et locaux en vue de leur renforcement des capacités sur les activités de la réforme foncière et l'appropriation ultérieure de ses acquis.
5. Assurer une meilleure coordination et synergie des acteurs intervenant dans le processus de réforme foncière, nationaux et internationaux, qui doit contribuer à la mobilisation des ressources supplémentaires pour le financement de la réforme foncière, ce qui va impliquer une coordination des PTF et des acteurs de la société civile.
6. D'ici décembre 2021 :
 - a. Mettre en œuvre, élaborer et faire valider par toutes les parties prenantes, à la suite d'un processus de consultation ouverte et transparente, le projet de loi foncière consensuelle à insérer dans le circuit d'approbation législative ainsi que les projets des textes réglementaires jugés prioritaires pour amorcer la mise en œuvre du nouveau dispositif. Cette activité est le prolongement de l'Axe 2 du Programme et amorcera ainsi la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière ;
 - b. Assurer la capitalisation des outils méthodologiques et autres guides dans les provinces PIREDD à travers le renforcement des capacités des administrations foncières (Secrétariat Général, circonscriptions et brigades foncières).

Par ailleurs, les objectifs spécifiques déjà identifiés dans le Document du Programme initial seront maintenus jusqu'en décembre 2021, c'est notamment l'objectif du jalon (ou Axe 1) qui consiste à rendre fonctionnelle et opérationnelle la CONAREF pour qu'elle continue à conduire le processus de la réforme foncière.

Pour y arriver, les stratégies d'intervention suivantes sont envisagées :

Axe 1. Appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF :

Phase 1

1) Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques), 2) Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales); 3) Opérationnaliser coordination provinciale de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe); 4) Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers y compris l'implication des organisations de la société civile;

Indépendamment de ces actions de renforcement définies ci-haut, il est bien attendu que l'ONU Habitat/ GLTN en tant qu'agence d'exécution, prévoit entre autres une étude de base en début du programme, va assurer le suivi ainsi que la revue annuelle. Cela permettra de mettre en cohérence les parties prenantes.

Phase 2

Du choix des sites de rayonnement en province :

En cette seconde phase, deux sites additionnels pour l'opérationnalisation des mécanismes de sécurisation foncière vont s'ajouter en plus d'Ituri et Mai-Ndombe : notamment Kwilu et Kasai

Orientale. Ce choix se justifie notamment pour les raisons suivantes : (1) critères communs : besoin de déclinaison provinciale de la réforme foncière ; (2) critères spécifiques : pour le site de Kasai Oriental :

- C'est la 1ère province à avoir pris un arrêté créant la CONAREF,
- Il y a une forte implication de la Banque Mondiale qui y développe un grand programme multi-sectoriels ;
- C'est aussi le volet géographique 2 du Programme PIF-MBIKIS en cours d'exécution, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD),
- C'est une Province où la forêt a presque totalement disparu,
- La synergie avec ces divers programmes serait utile à la concertation CONAREF multi-acteurs.

Pour le site de Kwilu, le critère majeur est qu'il s'y développe un programme PIREDD et le site est proche de Kinshasa par voie routière. Cela permet au programme d'avoir en plus du PIREDD Ituri et PIREDD Mai Ndombe, avoir un 3^{ème} pour meilleurs compléments de comparaison avec accès facile si on veut y assurer une visibilité proche.

Axe 1. Appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF :

Phase 1

1) Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques), 2) Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales); 3) Opérationnaliser coordination provinciale de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe); 4) Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers y compris l'implication des organisations de la société civile;

Phase 2

2) Appuyer la participation des provinces au processus de réforme foncière ; la phase des CONAREFs en provinces va en élargissant à Kwilu (PIRRED) et Kasai Oriental ; 6) Maintenir la coopération et la collaboration nécessaires avec les autres programmes sectoriels du Plan d'investissement REDD+ pour la gestion des aspects connexes et 7) Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière.

3) Renforcer le plan de capacitation technique de la CONAREF

Axe 2. Élaboration du document de la politique foncière :

Phase 1

1) Revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier; 2) Élaboration du draft du document de la politique foncière; 3) Élaboration des synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces (à diffuser auprès des différentes parties prenantes à la réforme foncière; 4) Capitalisation des expériences existantes (PA, femmes) ; 5) Organisation des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques; 6) Élaboration du document de politique foncière ; 7) Organisation d'un atelier national de validation du Document de politique foncière; 8) Élaboration des textes juridiques complémentaires.

Phase 2

9) Élaboration de la première architecture de la loi foncière ou, selon le cas, de l'actuelle loi révisée ; 10) Consultations des groupes des parties prenantes et dialogue sur la première

architecture de la nouvelle loi ou de l'actuelle loi révisée ; 11) Organisation des ateliers provinciaux de validation 12) Organisation d'un atelier national de validation de la loi foncière adaptée à la politique foncière nationale et 13) Validation de la version révisée de l'architecture de la loi au sein des organes internes de la CONAREF.

Axe 3. Appui aux communautés et production de deux guides méthodologiques

Phase 1

1) Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD+ (Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilotes, Mettre en place un Système d'information foncier au sein des communautés dans les deux sites pilotes) ; 2) Élaborer le guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers (Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre, Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comités fonciers, Éditer et diffuser les guides) ;

Phase 2

(1) Mettre en œuvre (2) deux autres projets pilotes additionnels de sécurisation foncière dans 2 autres zones à enjeux REDD+ (Kwilu) ou celles où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes (Kasaï Oriental) en vue d'obtenir leur alignement sur les objectifs de la réforme foncière 3) Collecter et exploiter toutes les données issues des expériences pilotes menées dans le cadre des programmes REDD+ intégrés, en vue de leur capitalisation dans la nouvelle politique et dans les instruments juridiques fonciers nouveaux (loi et textes réglementaires prioritaires) ; 4) Assurer que ces données sont harmonisées avec les processus multisectoriels menés dans le cadre des aménagements locaux et provinciaux du territoire des programmes intégrés REDD+ ; 5) Renforcer les rôles des brigades foncières, en tant que services décentralisés en charge de la gestion des données foncières urbaines et rurales issues des expériences pilotes (chartes foncières et autres outils méthodologiques, systèmes locaux de gestion foncière, etc.) et entrevoir les liens possibles avec les circonscriptions foncières ; 6) Impliquer les services du Secrétariat Général aux Affaires Foncières, les Ministères Provinciaux des Affaires Foncières et leurs administrations respectives dans les activités du Programme sectoriel foncier et des programmes intégrés REDD+ (Appui aux gouvernements et ministères provinciaux en charge du foncier dans l'élaboration et vision provinciale de la gouvernance foncière, dotés des édits, des programmes et des outils de mise en œuvre des édits) ; 7) et appui logistique et fonctionnel à 2 bureaux de l'administration foncière dans les zones ciblées.

L'existence d'un Document de Politique Foncière de la RDC, assortie d'une nouvelle loi adaptée aux enjeux actuels, aura certainement des effets positifs en termes d'attrait des investissements REDD+, de réduction de l'impact sur la forêt de l'agriculture itinérante, du respect des droits des peuples autochtones, de la gouvernance foncière et de la stabilité du pays.

1. CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DE LA PHASE 2 DU PROGRAMME

Dans sa première soumission, faite en collaboration avec la CONAREF et en conformité avec la lettre d'intention, la stratégie- cadre national REDD+ et le Plan d'Investissement REDD+, l'ONU-Habitat/GLTN avait retenu comme objectif stratégique de l'intervention : « d'ici 2020, une politique foncière équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre, des personnes vulnérables des communautés locales et peuples autochtones et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

À ce jour, à la suite du lancement du Programme d'appui à la réforme foncière lors de l'atelier tenu du 2 au 3 août 2017, avec l'appui de l'ONU-Habitat/GLTN, sur financement de FONAREDD, le processus de la réforme foncière a marqué quelques avancées significatives, dont le recrutement des consultants, responsables respectivement de trois jalons, l'adoption d'un plan de travail budgétisé, le début de la mise en œuvre de ce plan, avec quelques activités phares déjà tenues (le lancement des groupes thématiques, la revue du document programmatique de la réforme foncière, la tenue de quelques réunions de la Cellule Technique et du Comité de Pilotage, le développement des outils structurants de la CONAREF et des termes de référence pour la formulation de la politique foncière nationale, etc.). Ce bon départ a suscité auprès des partenaires internationaux de l'intérêt pour le processus de la réforme foncière de la RDC. Les uns et les autres entendent apporter des appuis additionnels à ce processus dont notamment la Banque Mondiale, Rights Resource Initiative (RRI), Tenure Facility, Landesa, International Land Coalition (ILC), Coopération Suisse (DDC), DFID / ONU-Habitat, GLTN / UCBC.

Il est essentiel que, pour la suite du programme, toutes ces initiatives soient alignées et mises en cohérence dans le cadre d'une action de coordination des appuis techniques et financiers au processus de la réforme foncière, conformément aux priorités retenues dans le Document de Programmation de la Réforme Foncière, tel qu'il vient d'être revu et en adéquation avec le Programme d'Appui à la Réforme Foncière, sous gestion de l'ONU-Habitat. La deuxième phase sera mise à contribution pour intégrer cette dimension dans mise en œuvre du Programme.

Par ailleurs, l'on observe qu'un certain nombre de programmes intégrés ont démarré, pendant que d'autres sont en cours de démarrage. Dans le Plan d'Investissement REDD+, il est prévu que les programmes des réformes sectorielles soient menés dans une perspective de synergie et de complémentarité avec les programmes intégrés, de manière à s'assurer qu'ils alimentent les processus des réformes sectorielles en cours de développement, notamment par le biais des expérimentations pilotes et des études de base. Cette exigence du Plan d'Investissement REDD+ n'a pas encore été véritablement remplie dans le cadre de la mise en œuvre actuelle du Programme d'Appui à la Réforme foncière. Cette seconde phase appuiera le renforcement des interactions nécessaires et requises entre ce Programme et les autres Programmes Intégrés dans les provinces non couvertes par le financement CAFI, mais où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes en vue d'obtenir leur alignement sur les objectifs de la réforme foncière.

Dans cette même orientation, il est aussi impératif en seconde phase d'abord de maintenir la coopération et la collaboration nécessaires avec les autres programmes sectoriels du Plan d'investissement REDD+ pour la gestion des aspects connexes ; ensuite d'organiser les concertations régulières avec les autres agences et partenaires pour évaluer les synergies et la complémentarité nécessaires dans la mise en œuvre des programmes et enfin de produire des documents techniques sur les aspects connexes identifiés et la manière dont ils ont été pris en compte.

Au niveau institutionnel, les services du Secrétariat Général aux Affaires Foncières, des Ministères Provinciaux en charge des Affaires Foncières, les circonscriptions foncières ainsi que les brigades foncières seront davantage impliquées dans ces actions, de manière à les préparer à l'appropriation ultérieure des innovations en matière de gestion des informations foncières et de l'utilisation de nouveaux outils de gestion foncière et d'administration spatiale. L'idée est de rapprocher le plus possible l'administration foncière des activités de la réforme, afin de la mettre à jour et d'améliorer sa performance au niveau opérationnel (5 circonscriptions foncières et brigades, y inclus les zones périphériques de Kinshasa dans les zones PIREDD-PO). De même, il s'agira d'assurer davantage une plus grande implication de l'administration foncière centrale, spécialement le Secrétariat General, dans le pilotage de la réforme au niveau national, aux côtés de la CONAREF.

Pour traduire en pratique, en phase deux, l'accompagnement de l'administration publique et plus particulièrement les circonscriptions foncières, le programme va davantage appuyer le renforcement des capacités de l'administration foncière avec un budget incitatif conséquent affecté aux activités clés suivantes : (1) le Renforcement des rôles des brigades foncières à travers d'abord la réalisation d'une étude d'orientation sur le rôle des brigades foncières et leur place dans la gestion des terres urbaines et rurales et en tenant compte des objectifs de la réforme foncière ; ensuite en

Assurant la formation des brigades sur les outils de gestion foncière (guides, charte, système d'informations foncières, etc.) ainsi que sur les méthodologies sous test ; (2) il faudra par ailleurs davantage impliquer les services fonciers centraux, provinciaux et locaux dans les activités du Programme sectoriel foncier et des programmes intégrés REDD+ notamment en produisant des outils didactiques de formation à l'intention des services centraux du Secrétariat Général aux Affaires, des ministères provinciaux des Affaires Foncières et des circonscriptions foncières sur les activités de la réforme foncière ; ensuite en organisant des réunions périodiques d'information et de renforcement des capacités des services centraux du Secrétariat Général aux Affaires, des ministères provinciaux des Affaires Foncières et des circonscriptions foncières sur les activités de la réforme foncière et enfin en appuyant quelques (deux) bureaux de l'administration foncière au niveau provincial (logistique et institutionnel).

Enfin, si la phase 1, dans son deuxième Axe, est essentiellement focalisée sur la formulation d'une nouvelle politique foncière, cette seconde phase s'inscrit dans la continuité, en amorçant la mise en œuvre de cette politique, en commençant par la vulgarisation de la nouvelle politique foncière nationale et l'élaboration d'une loi foncière qui lui soit adaptée, à l'horizon décembre 2021. Cette loi nouvelle ou révisée, est appelée à servir comme l'instrument législatif au service de la nouvelle vision stratégique et de nouvelles orientations de la gouvernance foncière, telles qu'elles découleront de la politique foncière, dont le livrable final est attendu pour décembre 2019.

A titre d'exemple, la synthèse synoptique ci-dessous essaie d'identifier les potentielles partenaires :

N°	Institutions	Proposition de programme/ Objectifs	Estimation du budget en USD	Possible période de démarrage / Observations	Zone d'interventions
1	Banque Mondiale	Appui à l'administration foncière dans les milieux urbains		A confirmer	A confirmer
2	Tenure Facility	Sécurisation des forêts de communautés locales		A confirmer	A confirmer
3	Landesa	Intégration de l'aspect genre dans le processus de la réforme foncière / Appui à la CONAREF		Juillet 2017	Kinshasa

N°	Institutions	Proposition de programme/ Objectifs	Estimation du budget en USD	Possible période de démarrage / Observations	Zone d'interventions
4	Rights and Resources Initiative (RRI)	Intégration du genre dans le processus REDD+		En cours en collaboration la plateforme avec FLEG	Kinshasa
5	International Land Coalition (ILC)	Programme NES (Appui aux dialogues multi-acteurs y compris la société)	-	A confirmer	A confirmer
6	Coopération Suisse (DDC)	Appui à la CONAREF (Déclinaison de la réforme Foncière au niveau provincial)	80.000 USD	2018	Kinshasa – Sud Kivu
7	DFID / UN-Habitat	Planification Communautaire Foncière Participative (PCFP)		En cours	Nord Kivu (Territoire de RUsturu) ; Sud Kivu (Territoire de Kalehe), Ituri (Territoire de Djugu) et Kinshasa
8	GLTN / UCBC	Appui à l'administration : Mise en place d'un système d'information foncière	132.000	En cours	Nord Kivu (ville de Beni)

2. OBJECTIFS GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUES

L'objectif stratégique de l'extension du programme est que « d'ici 2021, un projet de loi consensuel issu d'un processus consultatif large entre parties prenantes et conforme à la vision et aux options fondamentales de la Politique Foncière Nationale est élaboré, y compris les projets des textes réglementaires jugés prioritaires pour amorcer la mise en œuvre du nouveau dispositif juridique et institutionnel ».

Les objectifs spécifiques suivants sont suivis pour atteindre la finalité du programme et de son extension à savoir :

1. D'ici décembre 2017, rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ; cette activité est appelée à se poursuivre jusqu'en 2021 dans le cadre de l'extension du Programme.
2. D'ici décembre 2018, appuyer les communautés et élaborer des guides méthodologiques pour renforcer les cadastres, capitaliser les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d'harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l'élaboration du Document de politique foncière de la RDC ; cette activité est appelée à se poursuivre jusqu'en 2021 dans le cadre de l'extension du Programme et concernera les nouvelles provinces non couvertes par CAFI.
3. D'ici décembre 2019, élaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés ;

4. D'ici décembre 2020, mieux assurer l'interaction entre le processus de la réforme foncière, en tant que programme sectoriel et thématique, avec les programmes intégrés dans les provinces non couvertes par le financement CAFI, mais où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes en vue d'obtenir leur alignement sur les objectifs de la réforme foncière. Cette activité additionnelle sera intégrée dans l'Axe 3 et sera réalisée à travers l'implication des services fonciers centraux, provinciaux et locaux en vue du renforcement de leur capacité sur les activités de la réforme foncière et l'appropriation ultérieure de ses acquis.
5. D'ici décembre 2020, vulgariser la Nouvelle Politique Foncière Nationale et élaborer et faire valider par toutes les parties prenantes, à la suite d'un processus de consultation ouverte et transparente, le projet de loi foncière consensuelle à insérer dans le circuit d'approbation législative ainsi que les projets des textes réglementaires jugés prioritaires pour amorcer la mise en œuvre du nouveau dispositif. Cette activité est le prolongement de l'Axe 2 du Programme et amorcera ainsi la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière.

3. STRATÉGIES D'INTERVENTION DU PROGRAMME ET ACTIVITÉS

Les stratégies d'intervention suivante permettront de traduire en activité les ambitions du programme.

Cependant ce programme n'a pas l'ambition d'aborder la réforme en termes de réforme agraire. Ce serait là introduire un nouveau risque élevé qui compliquerait les analyses vers la politique foncière.

3.1 Appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF (jalon 2018)

Phase 1

1) Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques), 2) Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales); 3) Opérationnaliser coordination provinciale de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe); 4) Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers y compris l'implication des organisations de la société civile.

Comme déjà dit plus haut, UN Habitat comme agence d'exécution assurera le suivi & évaluation du programme ainsi que les revues annuelles, afin de mettre en cohérence les divers acteurs internes et externes.

Phase 2 (2021)

5) Améliorer le fonctionnement et l'opérationnalité de la CONAREF ; 6) Faciliter la participation des provinces au processus de la réforme foncière à travers les Plateformes de Concertation Foncière provinciale. En effet les cadres de concertations provinciales qu'offre ce programme de réforme passe par les CONAREF provinciales ou coordinations provinciales de la CONAREF. L'idée de fonds est d'utiliser cette appellation des « Coordinations provinciales » comme des cadres de concertations provinciales pour assurer la consultation des parties prenantes provinciales sur les activités et les livrables de la réforme foncière, en lieu et place des bureaux de coordination foncière. Le programme ne veut pas créer une nouvelle bureaucratie en plus des circonscriptions foncières qui existe dans les provinces. ; 7) Assurer la coordination des partenaires techniques et financières ; 8) Maintenir la coopération et la collaboration nécessaires avec les autres programmes sectoriels du Plan d'investissement REDD+ pour la gestion des aspects connexes ; 9) Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière.

N.B. Dans la deuxième phase, ces activités seront poursuivies, étant donné que cet appui institutionnel et opérationnel est requis pour que la CONAREF puisse continuer à jouer son rôle jusqu'à la fin de la période d'extension du Programme, en décembre 2021.

Les résultats intermédiaires attendus

N°	Résultats	Indicateurs de résultat	Sources de vérification
1	Jalons intermédiaires 1- décembre 2018 : D'ici 2017, une CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ; l'atteinte de ce résultat se poursuivra jusqu'en 2021 dans le cadre de l'extension du Programme.	CONAREF opérationnelle et décentralisée	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des équipes mixtes de suivi & évaluation Ministère affaires foncières – CONAREF-FONAREDD, Société civile, etc. • Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des coordinations provinciales de la réforme foncière • Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation • Projet de politique
		Taux d'exécution du programme adopté de CONAREF-fonciers locaux ;	
		Qualité de dialogue menée avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits	

Les activités à conduire

Phase 1

Activité 1.1. Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques)

1.1.1. Mettre en place les procédures administratives et financières

1.1.2. Appui à la mise en œuvre des plans annuels de la CONAREF

1.1.3. Mettre à jour le document de programmation de la réforme foncière (retraite intersectorielle : cellule technique de la CONAREF et experts)

1.1.4. Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent et des membres de la Cellule Technique

1.1.4.1. Formation ;

1.1.4.2. Monitoring et coordination.

1.1.5. Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF

1.1.6. Appui logistique au Secrétariat Permanent (équipements informatiques et fournitures)

Activité 1.2. Mettre en place des groupes thématiques nationaux de la Réforme dont celui sur la gestion des conflits et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales);

1.2.1. Organiser les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage (4/an)

1.2.2. Organiser les réunions mensuelles de la Cellule Technique (12/ans)

1.2.3. Organiser les réunions semestrielles des groupes thématiques

Activité 1.3. Opérationnaliser les coordinations provinciales de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes (Ituri et Mai-Ndombe)

Phase 2

1. 1. ***Améliorer le fonctionnement et l'opérationnalité de la CONAREF***
1. 1. 1. Expert national pour le renforcement des capacités de la CONAREF (manuel d'opération, reporting) organisation et animation des processus participatifs et de validation de la réforme.
1. 1. 2. Appuyer le fonctionnement **régulier** des organes statutaires de la CONAREF au niveau national (COFIL, CT et Groupes Thématiques)
 - a) Réunions du COFIL semestriel
 - b) Réunions de la Cellule Technique
 - c) Réunions des Groupes Thématiques
 - d) Appui au fonctionnement du cabinet du Ministre
 - e) Réunions annuelles de planification des activités de la CONAREF
1. 1. 3. Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent, des membres de la Cellule Technique et du Personnel de l'Administration Foncière (Circ. Fonc.)
 - a) *Formation des membres de la CONAREF*
 - b) *Appuyer la participation de la CONAREF aux réunions, fora et ateliers de niveau national*
 - c) *Appuyer la participation de la CONAREF aux réunions, fora et ateliers de niveau international*
 - d) Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF
 - e) Appui au fonctionnement du Secrétariat Permanent de la CONAREF
 - f) Acheter 13 ordinateurs portables et des logiciels utiles (antivirus, SIG, comptable...) y compris le Secrétariat général
1. 2. ***Faciliter la participation des provinces au processus de la réforme foncière à travers les Plateformes de Concertation Foncière provinciale***
1. 2. 1. Assurer la structuration et la participation effective des groupes des parties prenantes majeures aux Plateformes Provinciales (réunions initiales des points focaux territoriaux pour expliquer le processus)
1. 2. 2. Appuyer les consultations multi-acteurs y compris OSC, secteur privé et chefs coutumiers sur les activités de la réforme (appui à l'organisation des réunions, déplacements, communications média, internet, etc.) 312 \$ par mois et par plateforme.
1. 3. ***Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers***
1. 3. 1. Organiser les concertations Trimestrielles des PTF
1. 3. 2. Organiser les tables rondes annuelles des PTF
1. 4. ***Maintenir la coopération et la collaboration nécessaires avec les autres programmes sectoriels du Plan d'investissement REDD+ pour la gestion des aspects connexes***
1. 4. 1. Organiser des réunions trimestrielles avec les autres agences et partenaires pour évaluer les synergies et la complémentarité nécessaires dans la mise en œuvre des programmes
1. 4. 2. Produire des documents techniques trimestriels sur les aspects connexes identifiés et la manière dont ils ont été pris en compte

1. 5. **Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière**
1. 5. 1. Renforcer le débit et augmenter la capacité de la bande passante de la connexion internet pour le Secrétariat permanent
1. 5. 2. Acquérir les équipements internet nécessaires à l'amélioration de la connectivité internet
1. 5. 3. Assurer la mise à jour régulière de la stratégie et du plan de communication de la CONAREF et en assurer la mise en œuvre
1. 5. 4. Appuyer la maintenance du site web de la CONAREF
1. 5. 5. Produire des supports de communication (émissions radio et télé, newsletter, brochures)
1. 5. 6. Produire des supports de visibilité de la CONAREF
1. 5. 7. Doter la CONAREF des kits de communication de base (enregistreurs, caméras, appareils photo, trépieds, rétroprojecteurs, télévisions)

Le calendrier de mise en œuvre

N°	Activités	Semestre																		
		1		2		3		4		5										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10									
	Activité 1.1. Améliorer le fonctionnement et l'opérationnalité de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques)																			
	1.1.1. Mettre en place les procédures administratives et financières																			
	1.1.2. Appui à la mise en œuvre des plans annuels de la CONAREF																			
	1.1.3. Mettre à jour le document de programmation de la réforme foncière (retraite intersectorielle : cellule technique de la CONAREF et experts)																			
	1.1.4. Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent et des membres de la Cellule Technique																			
	1.1.4.1. Formation																			
	1.1.4.2. Monitoring et coordination																			
	1.1.5. Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF																			
	1.1.6. Appui logistique au Secrétariat Permanent (équipements informatiques et fournitures)																			
	1.1.7. Expert national pour le renforcement des capacités de la CONAREF (manuel d'opération, reporting) organisation et animation des processus participatifs et de validation de la réforme.																			
	1.1.8. Appuyer le fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF au niveau national (COFIL, CT et Groupes Thématiques)																			
	f) Réunions du COFIL semestriel																			
	g) Réunions de la Cellule Technique																			
	h) Réunions des Groupes Thématiques (5 groupes à 600 \$ par groupe et par réunion = 3000 \$)																			
	i) Appui au fonctionnement du cabinet du Ministre																			
	j) Réunion annuelles de planification des activités de la CONAREF																			

N°	Activités	Semestre																		
		1		2		3		4		5										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10									
	1.1.9. Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent, des membres de la Cellule Technique et du Personnel de l'Administration Foncière (Circ. Fonc.)																			
	g) Formation des membres de la CONAREF																			
	h) Appuyer la participation de la CONAREF aux réunions, fora et ateliers de niveau national																			
	i) Appuyer la participation de la CONAREF aux réunions, fora et ateliers de niveau international																			
	j) Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF																			
	k) Appui au fonctionnement du Secrétariat Permanent de la CONAREF																			
	l) Acheter 13 lap top et des logiciels utiles (antivirus, SIG, comptable...) y compris le Secrétariat général																			
	1.1.10 Faciliter la participation des provinces au processus de la réforme foncière à travers les Plateformes de Concertation Foncière provinciale																			
	a) Assurer la structuration et la participation effective des groupes des parties prenantes majeures aux Plateformes Provinciales (réunions initiales des points focaux territoriaux pour expliquer le processus)																			
	b) Appuyer les consultations multi-acteurs y compris OSC, secteur privé et chefs coutumiers sur les activités de la réforme (appui à l'organisation de réunions, déplacements, communications média, internet, etc.) 312 \$ par mois et par plateforme.																			
	1.1.11. Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers																			
	a) Organiser les concertations Trimestrielles des PTF																			
	b) Organiser les tables rondes annuelles des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)																			
	1.1.12. Maintenir la coopération et la collaboration nécessaires avec les autres programmes sectoriels du Plan d'investissement REDD+ pour la gestion des aspects connexes																			
	a) Organiser des réunions trimestrielles avec les autres agences et partenaires pour évaluer les synergies et la complémentarité nécessaires dans la mise en œuvre des programmes																			
	b) Produire des documents techniques trimestriels sur les aspects connexes identifiés et la manière dont ils ont été pris en compte																			
	1.1.12. Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière																			
	a) Renforcer le débit et augmenter la capacité de la bande passante de la connexion internet pour le Secrétariat permanent																			
	b) Acquérir les équipements internet nécessaires à l'amélioration de la connectivité internet																			
	c) Assurer la mise à jour régulière de la stratégie et du plan de communication de la CONAREF et en assurer la mise en œuvre																			
	d) Appuyer la maintenance du site web de la CONAREF																			
	e) Produire des supports de communication (émissions radio et télé, newsletter, brochures)																			
	f) Produire des supports de visibilité de la CONAREF																			

N°	Activités	Semestre																		
		1		2		3		4		5										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10									
	g) Doter la CONAREF des kits de communication de base (enregistreurs, caméras, appareils photo, trépieds, rétroprojecteurs, télévisions)																			
	<i>Activité 1.2. Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales)</i>																			
	1.2.1. Organiser les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage (4/ans)																			
	1.2.2. Organiser les réunions mensuelles de la Cellule Technique (12/ans)																			
	1.2.3. Organiser les réunions semestrielles des groupes thématiques																			
	<i>Activité 1.3. Opérationnaliser les coordinations provinciales de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes</i>																			
	<i>Activité 1.4. Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers.</i>																			
	<i>Activité 1.5. Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière</i>																			
	1.7.2. Mettre à jour la stratégie et le plan de communication de la CONAREF en assurant la mise en œuvre																			
	1.7.4. Produire des supports de communication (émissions radio et télé, newsletter, brochures)																			
	1.6.5. Produire des supports de visibilité de la CONAREF.																			

3.2 Élaboration du Document de la politique foncière (jalon 2020)

Phase 1

1) Revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier; 2) Élaboration du draft du document de la politique foncière; 3) Élaboration des synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces (à diffuser auprès des différentes parties prenantes à la réforme foncière; 4) Capitalisation des expériences existantes (PA, femmes); 5) Organisation des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques; 6) Élaboration du document de politique foncière ; 7) Organisation d'un atelier national de validation du Document de politique foncière; 8) Élaboration des textes juridiques complémentaires.

Il est important de noter que pendant la phase 1, aux activités 1 et 4, la reconnaissance des droits de propriété pour les peuples autochtones sera davantage identifiée, analysée et assortie des suggestions ou options de réforme dans le cadre de la revue juridique, thématique et institutionnelle, comme plusieurs autres sur lesquelles se focalise cette réforme. La question de droits fonciers des peuples autochtones est l'un des problématiques phares qui, fera l'objet d'un travail conjoint entre la CONAREF et les réseaux, organisations et experts qui opèrent sur cette

thématique, pour dégager un état des lieux de la question et produire un document technique de plaidoyer à l'adresse de la CONAREF.

Phase 2(2020)

9) Élaboration de la première architecture de la loi foncière ou, selon le cas, de l'actuelle loi révisée ; 10) Vulgarisation de la Nouvelle Politique Foncière Nationale, consultations des groupes des parties prenantes et dialogue sur la première architecture de la nouvelle loi ou de l'actuelle loi révisée ; 11) Organisation des ateliers provinciaux de validation 12) Organisation d'un atelier national de validation de la loi foncière adaptée à la politique foncière nationale et 13) Validation de la version révisée de l'architecture de la loi au sein des organes internes de la CONAREF.

Les résultats intermédiaires attendus

N°	Résultats	Indicateurs de résultat	Sources de vérification
2	<p>Jalons intermédiaires 2-décembre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> Dès décembre 2019, un document- de politique foncière élaborée et disponible suivant les bonnes pratiques internationales et nationales ; l'atteinte de ce résultat se poursuivra jusqu'en 2021 dans le cadre de l'extension du programme par la vulgarisation du document de politique foncière et la production de l'architecture finale de la nouvelle loi et des textes réglementaires prioritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité du texte document de politique foncière élaborée Qualité de textes juridiques élaborés et approuvés Qualité du texte de l'architecture de la nouvelle loi 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des équipes mixtes de suivi & évaluation Ministère affaires foncières – CONAREF- FONAREDD, Société civile, etc. Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des coordinations provinciales de la réforme foncière Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation Projet de guide

Les activités à conduire pour élaborer le document de la politique foncière

Phase 1

Activité 2.1. Faire une revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier

Activité 2.2. Élaborer le draft du document de la politique foncière

Activité 2.3. Élaborer les synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces (à diffuser auprès des différentes parties prenantes à la réforme foncière)

Activité 2.4. Capitaliser les expériences existantes sur (tenure des peuples Autochtones et femmes
 Activité 2.5. Organiser des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques

Activité 2.6. Élaborer le document de politique foncière

Activité 2.7. Organiser un atelier national de validation du Document de politique foncière

Activité 2.8. Élaborer des textes juridiques complémentaires

Activité 2.9. Élaborer la première architecture de la nouvelle loi foncière ou de l'actuelle loi révisée.

Phase 2

Activité 2.10. Assurer la vulgarisation de la politique foncière nationale

Activité 2.11. Consulter les groupes des parties prenantes et dialoguer sur la première architecture de la nouvelle loi ou de l'actuelle loi révisée ;

Activité 2.12. Organiser des ateliers provinciaux de validation ;

Activité 2.13. Organiser un atelier national de validation de l'architecture de la nouvelle loi foncière ;

Activité 2.14. Faire valider la version révisée de l'architecture de la loi au sein des organes internes de la CONAREF.

Le calendrier de mise en œuvre

N°	Activités	Semestre																		
		1		2		3		4		5										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10									
	Activité 2.1. Expert en politique et législation foncière																			
	Activité 2.2. Faire une revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier																			
	Activité 2.3. Élaborer le draft du document de la politique foncière																			
	Activité 2.3. Élaborer les synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces (à diffuser auprès des différentes parties prenantes à la réforme foncière)																			
	Activité 2.4. Capitaliser les expériences existantes sur (tenure des peuples Autochtones et femmes)																			
	Activité 2.5. Organiser des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques)																			
	Activité 2.6. Élaborer le document de politique foncière																			
	Activité 2.7. Organiser un atelier national de validation du Document de politique foncière																			
	Activité 2.8. Élaborer des textes juridiques complémentaires																			
	Activité 2.9. <i>Mettre en œuvre la politique foncière nationale</i>																			
	2.9.1. Vulgariser le document de politique foncière nationale (Journées Nationales / provinciales sur le foncier)																			
	2.9.2. Publier le document de politique foncière sur le site web de la CONAREF et liens																			
	2.9.3. Produire des supports de communication portant sur le document de politique foncière nationale (émissions radio et télé, newsletter, brochures) et diffuser ces supports																			
	2.9.4. Produire des supports de visibilité de la CONAREF et ses partenaires (GLTN/ONU-HABITAT, CAFI et FONAREDD) portant les messages clés du document de politique foncière nationale																			

N°	Activités	Semestre												
		1		2		3		4		5				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	2. 9. 5. Organiser des tribunes populaires portant sur le document de politique foncière nationale dans les 5 provinces ciblées par le Programme et à Kinshasa													
	Activité 2. 10. <i>Élaborer la première architecture de la loi foncière ou de l'actuelle loi révisée</i>													
	<i>Expert en politique et législation foncière</i>													
	Activité 2.11. Consulter les groupes de parties prenantes et les plateformes pour dialoguer sur la première architecture de la nouvelle loi ou de l'actuelle loi révisée													
	Activité 2.12. Organiser des ateliers provinciaux de validation par les plateformes provinciales (sans déplacement des experts), sous la responsabilité des ministres provinciaux													
	Activité 2.13. Organiser un atelier national de validation de l'architecture de la nouvelle loi foncière													
	Activité 2.14. Faire valider la version révisée de l'architecture de la loi au sein des organes internes de la CONAREF (COFIL...)													

3.3 Appuyer les communautés et produire deux guides méthodologiques (jalons 2018)

Phase 1

1) Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD+ (Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilotes, mettre en place un Système d'information foncière au sein des communautés dans les deux sites pilotes) ; 2) Élaborer le guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers (Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre, Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comités fonciers, Éditer et diffuser les guides) ;

Phase 2 (2021)

(1) Mettre en œuvre 2 projets pilotes additionnels de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD+ ou celles où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habitantes en vue d'obtenir leur alignement sur les objectifs de la réforme foncière. La sélection des sites d'intervention se fera conjointement avec les PIREDD, la FONARED et la CONAREF ; 3) Collecter et exploiter toutes les données issues des expériences pilotes menées dans le cadre des programmes REDD+ intégrés, en vue de leur capitalisation dans la nouvelle politique et dans les instruments juridiques fonciers nouveaux (loi et textes réglementaires prioritaires) ; 4) Assurer que ces données sont harmonisées avec les processus multisectoriels menés dans le cadre des aménagements locaux et provinciaux du territoire des programmes intégrés REDD+ ; 5) Renforcer les rôles des brigades foncières, en tant que services décentralisés en charge de la gestion des données foncières urbaines et rurales issues des expériences pilotes (chartes foncières et autres outils méthodologiques, systèmes locaux de gestion foncière, etc.) et entrevoir les liens possibles avec les circonscriptions foncières ; 6) Impliquer les services du Secrétariat Général aux Affaires Foncières, les Ministères Provinciaux des Affaires Foncières et leurs administrations respectives

dans les activités du Programme sectoriel foncier et des programmes intégrés REDD+ (Appui aux gouvernements et ministères provinciaux en charge du foncier dans l'élaboration et vision provinciale de la gouvernance foncière, dotés des édits, des programmes et des outils de mise en œuvre des édits) ; 7) Appui logistique et technique à deux bureaux de l'administration foncière.

Résultats intermédiaires attendus

N°	Résultats	Indicateurs de résultat	Sources de vérification
3	<p>Talons intermédiaires -3-décembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2018, le Guide sur les systèmes d'information foncières et registres fonciers communautaires sont élaborés, testés et validés ; l'atteinte de ce résultat se poursuivra jusqu'en 2021 dans le cadre de l'extension du Programme et intégrera, en outre, les synergies avec les Programmes Intégrés REDD+ et le renforcement des brigades foncières. 	Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la politique & législation foncière	<ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des coordinations provinciales de la réforme foncière Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation Notes techniques d'évaluation d'experts à divers niveaux ;

Activités à conduire -Appuyer les communautés et élaborer deux guides méthodologiques

Phase 1

Activité 3.1. Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD+

3.1.1. Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilotes

3.1.2. Mettre en place un Système d'information foncière au sein des communautés dans les deux sites pilotes

Activité 3.2. Élaborer les guides méthodologiques pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers

3.2.1. Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre

3.2.2. Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comités fonciers

3.2.3. Éditer et diffuser les guides.

Phase 2

Activité 3.3. Mettre en œuvre 2 autres projets pilotes additionnels de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD+ (Kwilu) ou celles où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes (Kasaï Oriental) en vue d'obtenir leur alignement sur les objectifs de la réforme foncière (Kasaï oriental et Kwilu) .

Activité 3.4. Capitaliser toutes les données issues des expériences pilotes

3.4.1. Collecter toutes les données issues des expériences pilotes et les organiser en une base

3.4.2. Exploiter ces données et en intégrer les leçons dans les versions finales des guides, outils, politique, loi et autres textes réglementaires éventuelles.

3.4.3.

Activité 3.5. Assurer l'harmonisation de ces données avec les processus multisectoriels d'aménagements locaux et provinciaux du territoire des programmes intégrés REDD+

3.5.1. Collecter les données sur l'intégration des données foncières dans les processus d'aménagement du territoire dans les provinces pilotes d'intervention.

3.5.2. Produire une analyse sur l'approche et les modalités d'intégration des données foncières (outils administratifs et techniques) dans les instruments d'aménagement locaux et/ou provinciaux.

3.5.3. Produire un rapport y afférent, démontrant les éléments du point 3.5.2.

Activité 3.6. Renforcer les rôles des circonscriptions foncières

3.6.1. Réaliser une étude d'orientation sur le rôle des brigades foncières et leur place dans la gestion des terres urbaines et rurales et en tenant compte des objectifs de la réforme foncière

3.6.2. Assurer la formation des brigades sur les outils de gestion foncière (guides, charte, système d'informations foncières, etc.) ainsi que sur les méthodologies sous test.

Activité 3.7. Impliquer les services fonciers centraux, provinciaux et locaux dans les activités du Programme sectoriel foncier et des programmes intégrés REDD+ :

3.7.1. Produire des outils didactiques de formation à l'intention des services centraux du Secrétariat Général aux Affaires, des ministères provinciaux des Affaires Foncières et des circonscriptions foncières sur les activités de la réforme foncière

1.7.2. Organiser des réunions semestrielles d'information et de renforcement des capacités des services centraux du Secrétariat Général aux Affaires, des ministères provinciaux des Affaires Foncières et des circonscriptions foncières sur les activités de la réforme foncière.

1.7.3. Appuyer deux bureaux de l'administration foncière au niveau provincial (logistique et institutionnel).

Le calendrier de mise en œuvre

N°	Activités	Semestre																		
		1		2		3		4		5										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10									
	Activité 3.1. Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans deux zones à enjeux REDD+																			
	3.1.1. Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilote																			
	3.1.2. Mettre en place un Système d'information foncière au sein des communautés dans les deux sites pilotes																			
	Activité 3.2. Élaborer les guides méthodologiques pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers																			
	3.2.1. Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre																			

N°	Activités	Semestre												
		1		2		3		4		5				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	3.2.2. Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comites fonciers													
	3.2.3. Editer et diffuser les guides													
	<i>Activité 3.3. Mettre en œuvre 2 projets pilotes additionnels de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD+ ou celles où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes en vue d'obtenir leur alignement sur les objectifs de la réforme foncière (Kasaï oriental et Kwilu).</i>													
	3.3.1. Expert en administration foncière et décentralisation													
	3.3.2. Conduire une étude dans deux nouvelles zones													
	3.3.3. Expérimenter et mettre au point le modèle dans deux nouvelles zones (y compris l'expertise complémentaire)													
	3.3.4. Faire le suivi des expériences pilotes (frais de déplacement de l'expert et d'un expert en renforcement de capacité de l'Administration) trois déplacements par site)													
	<i>Activité 3.4. Capitaliser toutes les données issues des expériences pilotes</i>													
	3.4.1. Collecter toutes les données issues des expériences pilotes et les organiser en une base													
	3.4.2. Exploiter ces données et en intégrer les leçons dans les versions finales des guides, outils, politique, loi et autres textes réglementaires éventuelles													
	<i>Activité 3.5. Assurer l'harmonisation de ces données avec les processus multisectoriels d'aménagements locaux et provinciaux du territoire des programmes intégrés REDD+</i>													
	3.5. 1. Collecter les données sur l'intégration des données foncières dans les processus d'aménagement du territoire dans les provinces pilotes d'intervention													
	3.5. 2. Produire une analyse sur l'approche et les modalités d'intégration des données foncières (outils													

N°	Activités	Semestre																		
		1		2		3		4		5										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10									
	administratifs et techniques) dans les instruments d'aménagement locaux et/ou provinciaux																			
	3.5. 3. Produire un rapport y afférent, démontrant les éléments du point 3.3.2.																			
	Activité 3.6. Renforcer les rôles des circonscriptions foncières																			
	3.6. 1. Réaliser une étude d'orientation sur le rôle des brigades foncières et leur place dans la gestion des terres urbaines et rurales et en tenant compte des objectifs de la réforme foncière et de l'aménagement du territoire																			
	3.6. 2. Assurer la formation des brigades des circonscriptions foncières des sites expérimentaux sur les outils de gestion foncière (guides, charte, système d'informations foncières, etc.) ainsi que sur les méthodologies sous test																			
	Activité 3.7. Impliquer les services fonciers centraux, provinciaux et locaux dans les activités du Programme sectoriel foncier et des programmes intégrés REDD+																			
	3.7.1. Produire des outils didactiques de formation à l'intention des services centraux du Secrétariat Général aux Affaires, des ministères provinciaux des Affaires Foncières et des sites pilotes du Programme sur les activités de la réforme foncière																			
	a) <i>Produire des outils didactiques de formation-mise en forme, édition</i>																			
	b) <i>Appui institutionnel au secrétariat général. Le diagnostic institutionnel initial de première phase permet d'identifier les besoins de formation et de renforcement des capacités.</i>																			
	3.7.2. Organiser des réunions semestrielles d'information et de renforcement des capacités des services centraux du Secrétariat Général aux Affaires Foncières.																			

4 . CADRE DE RÉSULTATS

Effet du Plan d'Investissement REDD+ auquel le programme va contribuer : participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+: « Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole»				
Effet attendu tel que décrit dans le cadre de résultat du Fonds National REDD	Indicateurs	Situations de référence et cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
<ul style="list-style-type: none"> A l'horizon 2020, la sécurisation foncière renforcée et plus particulièrement en matière de foncier, la clarification et l'enregistrement des droits collectifs au niveau du terroir villageois permettant (i) d'une part d'inscrire les activités des communautés rurales dans une gestion plus durable et à plus long terme de l'espace et des ressources (y compris au travers de la cartographie des terroirs villageois servant de base aux travaux de zonage), et (ii) d'autre part d'agir comme un incitatif fort à s'engager dans une dynamique REDD+/économie verte et au respect du plan de zonage. 	<p><i>Inclure les indicateurs d'effets du Fonds auquel le programme entend contribuer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Politique foncière approuvée Draft du projet de loi de révision la loi de 1973 Guides de clarification et l'enregistrement des droits collectifs et individuels au niveau du terroir villageois. 	<p><i>Lorsque les données sont disponibles, dans le cas contraire justifier la situation.</i></p> <p>Situations de référence</p> <p>Pas de Politique foncière Pas de textes juridiques harmonisés et conformes à la politique</p> <p>Cibles finales</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique foncière issue du processus de la réforme publiée adoptée et mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des coordinations provinciales de la réforme foncière Journal Officiel 	<p>Hypothèses et conditions critiques HYPOTHESES :</p> <ul style="list-style-type: none"> La politique foncière est approuvée La réforme et interventions foncières sur le terrain sont menées en synergie avec les réformes foncières et celle de l'aménagement du territoire intégrant les objectifs REDD+ Une gestion foncière plus accessible d'un point de vue géographique et financier, liant droit écrit et coutumier, permet de réduire l'insécurité foncière en milieu rural, d'assurer la sécurité alimentaire et d'attirer les investissements REDD+ La législation congolaise a fortement évolué ces dix dernières années, allant dans le sens de la reconnaissance progressive d'un droit partagé entre la coutume et l'état sur la gestion des terres. Cela va dans le sens de clarifier les responsabilités en matière d'attribution des terres.
<p>Jalon 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2020, une politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et 	<p>Qualité du document de politique foncière adoptée, équitable</p>	<p>Situations de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de politique <p>Cibles finales</p>	<p>Loi / arrêté de politique foncière publié</p>	<ul style="list-style-type: none"> Il existe une volonté affichée du gouvernement de faire évoluer sa

Effet du Plan d'Investissement REDD+ auquel le programme va contribuer : participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+: « Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole »				
Effet attendu tel que décrit dans le cadre de résultat du Fonds National REDD	Indicateurs	Situations de référence et cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - en assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières.	Qualité du draft de la proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au conseil de Ministre	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique foncière équitable, élaborée et adoptée • Des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés élaborés 		<p>législation pour alléger le poids des contraintes sur la mise en valeur des terres (mise en place officielle de la Commission sur la réforme foncière).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes sont nombreuses à la mise en valeur des terres en particulier de savanes : (i)inexistence de plans d'usage des sols permettant de réserver les espaces vitaux comme de sécurité alimentaire, (ii)généralisation du recours aux baux à ferme qui favorisent l'élevage comme source principale de capitalisation en milieu rural et s'opposent à la bonne gestion des pâturages et au recru forestier,(iii)limites de taille imposées aux tenures rendant difficile l'acquisition d'exploitation au-dessus de 500 ha ;(iv)contraintes de nationalité imposées aux investisseurs...(v)limites de compétence des services du cadastre et de l'agriculture à assumer leur mission de base : mesurer les superficies, dimensionner, enregistrer les mesures de manière durable, conduire les enquêtes de vacances de terre
Jalons intermédiaires 1- décembre 2017 : <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2017, une CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> • CONAREF opérationnelle et décentralisée • Taux d'exécution du programme adopté de CONAREF • Qualité de dialogue menée avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ; 	Situations de référence <ul style="list-style-type: none"> • CONAREF en léthargie Cibles finales <ul style="list-style-type: none"> • CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des coordinations provinciales de la réforme foncière • Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation • Projet de politique 	
Jalons intermédiaires 2- décembre 2018 <ul style="list-style-type: none"> • Dès décembre 2018, un document-Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du texte de Guide méthodologique élaboré 	Situations de référence <ul style="list-style-type: none"> • Pas de guide méthodologique élaboré pour la 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des 	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits fonciers coutumiers collectifs sécurisés contribuent à rendre les activités de gestion durable des forêts

Effet du Plan d'Investissement REDD+ auquel le programme va contribuer : participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+: « Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole »				
Effet attendu tel que décrit dans le cadre de résultat du Fonds National REDD	Indicateurs	Situations de référence et cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.	<ul style="list-style-type: none"> Qualité du texte de Guide méthodologique validé 	<p>définition de stratégies provinciales de gestion foncière</p> <p>Cibles finales</p> <ul style="list-style-type: none"> Guide méthodologique élaboré et validé 	<p>coordinations provinciales de la réforme foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation Projet de guide 	<p>telles que la foresterie communautaire) plus attractives (Pilier Forêt), et les mécanismes de gouvernance plus effectifs (Pilier gouvernance)</p> <ul style="list-style-type: none"> Volonté et stabilité politique existent, ainsi que des partenaires au développement, pour mener à bien une telle réforme ; Capacités techniques (juristes, décideurs politiques et autres parties prenantes) nécessaires pour une réforme aussi complexe mais ils sont disponibles en RDC ;
<p>Talons intermédiaires -3-décembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2018, le processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière réalisée avec transfert d'expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces. 	Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière	<p>Situations de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas encore de capitalisation systématique du processus <p>Cibles finales</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique, Législation Foncière et un transfert d'expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces capitalisées ; 	<ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des coordinations provinciales de la réforme foncière Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation Notes techniques d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Rétroactions satisfaisantes entre niveau national (réforme institutionnelle) et niveau local (mise en œuvre opérationnelle) ; Bonne coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle surtout au niveau des Programmes intégrés, mais aussi au niveau national de la réforme. <p>RISQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Interruption de la réforme pour des raisons politiques Manque de capacité pour bien mener la réforme

Effet du Plan d'Investissement REDD+ auquel le programme va contribuer : participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+: « Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole »				
Effet attendu tel que décrit dans le cadre de résultat du Fonds National REDD	Indicateurs	Situations de référence et cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques
<p>Talons intermédiaires 4- décembre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2019. Jalon intermédiaire 4 : un dialogue et une coordination multi-acteurs engagé à travers une administration foncière nationale et provinciale – test opérationnel du processus de la réforme foncière, 	<ul style="list-style-type: none"> Appui institutionnel et opérationnel au secrétariat général assuré ; Des acteurs publics-privés –Société civile compétente dans la conduite du processus de réforme foncière ; Processus de la réforme effectif 	<p>Situations de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau faible d'opérationnalité des organes étatiques de mise en œuvre de la réforme <p>Cibles finales</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau élevé d'opérationnalité des organes étatiques de mise en œuvre de la réforme 	<p>d'experts à divers niveaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des coordinations provinciales de la réforme foncière Rapports d'auto-évaluation des partenaires sur l'évolution du processus de réforme foncière Notes techniques d'évaluation d'experts à divers niveaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> Les rétroactions entre niveau national (réforme institutionnelle) et niveau local (mise en œuvre opérationnelle) ne sont pas satisfaisantes en termes d'intégration ou de chronicité Faible coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle ; Une fois le foncier enregistré, les bénéficiaires dénoncent leurs engagements en faveur d'une démarche REDD+ ou ne respectent pas la planification spatiale et les règles sectorielles définies Les chefs coutumiers ou d'autres acteurs influents continuent à attribuer des terres sans respecter les plans de zonage/normes et sans l'avis de l'ensemble de la communauté

5 . MÉTHODOLOGIE

Suivant la stratégie-cadre nationale REDD+, les activités proposées dans le cadre de ce programme correspondent à des interventions visant à créer les conditions favorables à la mise en œuvre des options sectorielles et permettant également de traiter certaines causes sous-jacentes de la déforestation.

Sur le plan de la méthodologie, ce processus d'élaboration de la politique foncière nationale endosse en amont la problématique de l'analyse de la loi pour en évaluer les conséquences directes et indirectes sur la forêt. En effet, cette question fait partie des résultats du Programme, dans sa première phase actuelle, où il est prévu une revue juridique, thématique et institutionnelle qui a consacré un chapitre sur les aspects intersectoriels, y compris les interactions entre le secteur foncier et forestier.

L'analyse en amont de la loi passe par le travail assigné aux Groupes thématiques ; Ces groupes au nombre de cinq, avec un total de 25 experts seniors, sur base des notes techniques que l'analyse documentaire et où des études complémentaires auront fourni, établissent des liens de causalité sur la problématique, préfigurent les conséquences, font des analyses des risques ou suppositions et proposent des alternatives en terme d'option de politique foncière vis-à-vis de la problématique en ayant comme point de référence la gestion durable de la forêt.

L'objectif poursuivi étant l'élaboration et la validation du Document de politique foncière de la RDC, assortie d'une loi foncière nationale revue et adaptée, nous optons pour une approche participative et inclusive. Outre l'implication du Ministère des affaires foncières et de la CONAREF dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme, la société civile à travers le CACO sera aussi considérée. Des partenariats seront créés avec les gestionnaires des programmes intégrés dans les deux provinces pilotes sélectionnées (Ituri et Mai-Ndombe) afin de créer plus de synergie et capitaliser les leçons locales apprises sur la sécurisation du foncier.

L'implication effective des autorités locales (ETD), CARGs, chefs coutumiers, les opérateurs économiques (FEC), peuples autochtones, communautés locales, femmes, jeunes et des personnes vulnérables est une source de garantie pour s'assurer de l'appropriation du processus de la réforme foncière en cours mais aussi de la facilitation de la réalisation des activités sur le terrain. À cet effet, un accent sera accordé sur l'éducation, l'information et la communication.

Un point important de la méthodologie consiste à articuler la réflexion sur le foncier avec les besoins en matière foncière des secteurs du développement économique et social. Les groupes thématiques sont un premier lieu d'intégration. Une autre façon de coordonner les approches consistera à organiser des réflexions avec les autres programmes sectoriels sans parler des réunions régulières qui auront lieu avec les PIREDD notamment lors des exercices de modélisation du renforcement des capacités des circonscriptions foncières, l'un des objectifs du présent projet. En matière sectorielle des réunions spécifiques seront organisées trimestriellement avec le programme sur l'aménagement du territoire, le programme forêt, le programme PA et celui sur l'agriculture. Des réunions seront également organisées avec les autres secteurs dépendants et à impact sur les ressources naturelles comme les mines et les hydrocarbures. Les représentants des Ministères sectoriels sont par ailleurs représentés au sein de la Cellule Technique qui est l'organe de discussion technique sur les textes. De même au niveau du Comité de Pilotage où les questions sensibles des règles et modalités de coordination de l'attribution des titres d'usage seront au cœur des débats.

Une question qui devra être étudiée en particulier avec l'Aménagement du Territoire porte sur la façon d'intégrer les prescrits de l'Aménagement du Territoire dans les dispositions de la Politique et de la Loi Foncière. Cette question vaut aussi en matière de renforcement des capacités de l'administration : comment celle-ci tiendra compte elle-même des prescrits de l'AT pour accepter ou refuser une transaction foncière. Les mêmes réflexions devront être alimentées par des échanges soutenus concernant les usages multiples des ressources naturelles, dans un contexte d'attributions non coordonnées des droits d'usage (forêts, mines, agriculture dont grandes concessions agricoles).

Enfin, sur le plan de la méthodologie, UN Habitat assumera ses responsabilités d'agence d'exécution en lançant les études de base de début du programme et par la suite en assurant le suivi & évaluation et la revue annuelle du programme.

6 . ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

La CONAREF est le lead du Programme et ONU-Habitat / GLTN apporte un appui technique, institutionnel et le développement des capacités tant au niveau national que provincial pour la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme et l'implication des organisations de la société civile dans le processus de la réforme. ***La CONAREF est la structure officielle habilitée à conduire la réforme et comprend en son sein les délégués ministères impliqués dans la gestion des ressources naturelles en général dont le Ministère de l'Environnement. Elle doit jouer le rôle de programmation et de coordination.***

En effet, depuis 2012, ONU-Habitat / GLTN accompagne le processus de la réforme foncière de la RDC à travers une assistance technique qui se traduit par la mise à la disposition du Ministère et de la CONAREF des experts en politiques foncières. À plusieurs reprises, cette agence a réussi à mobiliser l'appui technique et financier des divers partenaires bi et multilatéraux pour faire avancer le processus de la réforme.

La CONAREF sera directement impliquée dans la mise en œuvre de ce programme qui va accorder une place importante aux leçons qui proviendront de la capitalisation des expériences pilotes en vue de la formulation de la politique et l'élaboration de la nouvelle loi ou la révision de l'actuelle loi foncière de la RDC.

ONU-Habitat / GLTN jouera ainsi un rôle majeur de coordination des tâches et d'organe pivot pour l'implication des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de ce programme (Assemblées provinciales, ETD, secteur privé, ONG locales, PTF, CARGS, etc.).

Les ONG locales et les associations locales professionnelles et confessionnelles seront mises à profit pour sensibiliser les communautés locales et les peuples autochtones du bien-fondé du programme et pour vulgariser les différents instruments juridiques envisagés pour la clarification et l'enregistrement des droits fonciers locaux.

Le programme utilisera une approche multipartenaire pour rassembler l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun et pour assurer la mise en œuvre de toutes les activités selon le calendrier et les jalons identifiés dans la lettre d'intention.

Conformément aux protocoles d'accord habituellement passés entre l'ONU-Habitat et ses partenaires, chaque partenaire, sous la coordination de l'équipe du projet de l'ONU-Habitat, agira conformément aux termes de référence convenus d'un commun accord.

7 . FAISABILITÉ, GESTION DES RISQUES ET PÉRENNITÉ DES RÉSULTATS

Le présent programme a fait l'objet d'une consultation et d'une concertation préalable avec la partie nationale constituée principalement de la CONAREF et la plate-forme de la société civile dédiée à la réforme foncière, le CACO. Par ailleurs, les résultats attendus et les détails de toutes les activités ont fait l'objet de discussions techniques avec différentes parties prenantes pour s'assurer de leur faisabilité, au regard des expériences de ces partenaires non seulement au niveau central mais aussi au niveau du terrain.

Par ailleurs, l'expérience de l'ONU-Habitat / GLTN sur cette thématique dans nombreux pays du monde et certaines provinces de la RDC (Sud Kivu, Nord Kivu, Province de l'Ituri et de l'Équateur) est un atout majeur pour le succès de ce programme.

De plus, l'approche participative et inclusive préconisée dans la mise en œuvre de ce programme est un atout permettant de mobiliser divers acteurs de développement et susceptible de promouvoir la création des synergies dans la mise en œuvre des activités retenues.

Enfin, la transparence dans la gestion des fonds, l'opérationnalisation effective et le renforcement des capacités de la CONAREF constituent des facteurs susceptibles de favoriser la pérennisation des résultats.

Néanmoins, voici ci-dessous les risques potentiels liés à la mise en œuvre de ce programme ainsi que les mesures d'atténuation y afférentes.

Tableau 2. Principaux risques et mesures d'atténuation¹

	Risques	Mécanismes d'atténuation
1	Instabilité des structures politiques et administratives du gouvernement et leurs ingérences dans le fonctionnement de la CONERAF	Mise en place des mécanismes permettant d'assurer la stabilité des membres du Secrétariat Permanent durant leur mandat
2	Défaut de l'autonomie de la gestion financière de la CONAREF	Une signature Conjointe dans le compte de la CONAREF à la Banque entre la Secrétariat Permanent de la CONAREF et le Cabinet du Ministre (en cours)
3	Le défaut d'installation des coordinations provinciales de la CONAREF	Doter la cellule des moyens nécessaires (moyens financiers et matériels) pour lui permettre d'installer les coordinations
4	Le défaut de renforcement des capacités au sein de la Cellule Technique, du Secrétariat Permanent et de l'Administration foncière	Lobbying pour la recherche des moyens
5	Absence d'un budget au niveau de la CONAREF (fonctionnement + mise en œuvre des activités importantes de la réforme foncière)	L'élaboration d'un budget des activités de la CONAREF et du Budget de fonctionnement. Il appartient au gouvernement de soutenir financièrement toutes les activités de mise en œuvre de la CONAREF
6	Le dédoublement des structures	La CONAREF doit produire d'ici décembre 2018 l'ébauche du document de politique foncière et la question de la réforme foncière doit être présentée au gouvernement comme une de ses priorités au conseil des ministres. Actualiser le document de programmation d'ici janvier 2018.
7	Insécurité et incapacité à poursuivre la mise en œuvre du programme	Partenariat avec les organisations locales opérationnelles dans la zone d'intervention et qui ont une certaine crédibilité sur le terrain
8	Opposition des autorités coutumières et des populations locales	Respect des autorités coutumières, prises-en compte de la culture locale. Sensibilisation et vulgarisation, valorisation du savoir-faire local et de la main-d'œuvre

	Risques	Mécanismes d'atténuation
9	Insuffisance des capacités des administrations provinciales et locales, des prestataires de services pour faire la mise en œuvre, le contrôle et le suivi	Renforcement des capacités des différentes parties prenantes
10	Manipulation des Communautés Locales et Peuples Autochtones par les élites locales pour saboter le programme	Définition et mise en œuvre de procédures et de standards reconnus dans les activités de clarification des droits
11	Rétroactions entre niveau national (réforme institutionnelle) et niveau local (mise en œuvre opérationnelle) ne sont pas satisfaisantes en termes d'intégration ou de chronicité	Implication des élus du peuple, des leaders locaux et autorités des ETD dans le processus de la réforme
12	Faible coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle	Dynamisation des cadres de concertation multi acteurs de la réforme foncière
13	Une fois le foncier enregistré, les bénéficiaires dénoncent leurs engagements en faveur d'une démarche REDD+ ou ne respectent pas la planification spatiale et les règles sectorielles définies	Implication de parties prenantes publiques–privées dans le processus de PSE avec appropriation locale
14	Risques politiques liés à l'adoption de la politique foncière et l'adoption de la nouvelle loi	La CONAREF devra bien communiquer sur la réforme tant au niveau provincial qu'au niveau national en mettant en œuvre sa stratégie de communication et son plan de communication.

8 . GESTION DES CONFLITS

Il est de pratique au niveau du Secrétariat Général du Ministère des Affaires Foncières, de se référer au Directeur chargé des contentieux fonciers. Au niveau des provinces, des chefs bureaux des provinces existent des chefs des bureaux qui dépendent du conservateur.

À ce jour, il est difficile de faire le bilan des réalisations par ce que les conflits persistent et alimentent des guerres formes multiples.

D'un autre côté, le mécanisme de gestion des conflits pour le seul processus REDD+ de la RDC n'est pas encore finalisé. Une réflexion approfondie et de consultations participatives et inclusives sont parallèlement prévues pour la mise en place d'un mécanisme plus efficace de gestion de conflit d'ordre national en matière de la REDD+ en capitalisant les expériences existantes, qui tiennent compte du continuum des droits, dans l'élaboration de la politique foncière et de la nouvelle loi. Toutefois, dès le mécanisme de gestion des conflits national pour la REDD+ sera validé, le présent programme s'alignera et utilisera ledit mécanisme pour tout conflit potentiel pouvant émerger lors de sa mise en œuvre.

L'on se refaire partiellement aux mécanismes de gestion de conflits officiels usités au niveau national (mobilisation des autorités locales, médiation, et si le conflit ne peut pas être géré localement, la gestion du conflit auprès du tribunal pourrait être envisagée et réalisée).

En 2017, les lignes directrices et un mécanisme de gestion des plaintes et recours a été défini au niveau national pour le processus REDD+. Mais une conceptualisation aux conflits fonciers est nécessaire en tenant compte des autres processus déjà existants notamment au niveau des forêts, de l'agriculture et autres.

Dans l'articulation du processus actuel de la réforme foncière, la gestion des conflits fonciers et immobiliers fait l'objet d'une section à part de l'état des lieux du secteur foncier. Il est prévu un groupe de travail particulier au sein de la CONAREF qui va s'appesantir sur cette question et proposer des options pour l'avenir, à refléter dans le Document de Politique et dans la loi foncière.

Des leçons à tirer des mécanismes de gestion des conflits fonciers (médiation foncière), notamment avec des outils GLTN testés sur le terrain en RDC au Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri), seront capitalisées pour une voie de sortie spécifique de présentation qui abordent la méthodologie de résolution foncières surtout en lien avec les conflits armés et déplacement des populations, etc.

La politique foncière en élaboration devra donc prendre en compte les diverses expériences en cours et suggérer une option de politique.

Pour les mécanismes de gestion des conflits fonciers (médiation foncière) au niveau local une réflexion sera conduite dans le cadre de la modélisation du renforcement des capacités des circonscriptions foncières. Il existe déjà un ensemble d'outils de gestion des conflits testés sur le terrain en RDC au Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri, qui abordent la méthodologie de résolution des conflits fonciers surtout en lien avec les conflits armés et déplacement des populations etc. Enfin, la question se posera de la relation à établir nécessairement y compris par la loi foncière, entre les circonscriptions et les mécanismes déjà existants ou à créer en matière de gestion de conflits sur les terres, comme les Conseils Agricoles Foncier provinciaux etc., et les Comités d'élaboration et de suivi de l'Aménagement du Territoire.

9 . PÉRENNITÉ /DURABILITÉ DES RÉSULTATS

Le programme impliquera les parties prenantes à la réforme foncière y compris la société civile, l'administration foncière, le secteur privé qui font partie de la CONAREF. La pérennité des résultats est garantie, entre autres, par :

- Le fort engagement et la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre le processus de la réforme foncière ;
- Le partenariat public-privé-société civile plurielle dans le processus de participation – consultations-décision en rapport avec la réforme ;
- La volonté de créer des partenariats avec les gestionnaires des programmes intégrés REDD+ mis en œuvre dans les provinces pilotes REDD+ sélectionnées ;
- La volonté d'impliquer directement la CONAREF dans les activités, non seulement au niveau du terrain mais au niveau des échanges nationaux
- L'identification de tous les résultats et des activités développées dans le présent programme en étroite concertation avec la partie nationale, de sorte que les activités répondent vraiment aux besoins de la partie nationale ;
- L'implication de plusieurs partenaires nationaux, selon leurs axes d'intervention privilégiés afin de faire bénéficier la partie nationale de plusieurs catégories d'expertises ;
- La valorisation des résultats du présent programme et la diffusion continue, automatisée et permanente des résultats, devant ainsi aller au-delà de la période prévue du programme ;
- La volonté d'impliquer directement les communautés locales et Peuples Autochtones notamment dans les activités de terrain.

10 . GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Ce programme du volet foncier est certes habilitant mais compte tenu de la forte présence des peuples autochtones (voir cartes), des déplacés internes pour raison de recherche de moyen de survie à l'intérieur de leur terroir traditionnel de suite au contexte, la réforme devra tenir compte de certaines réalités de terrain lors de sa conception, élaboration des stratégies de mise en œuvre.

La stratégie nationale REDD+ est depuis longtemps dotée des outils de sauvegardes issues de L'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS, réf. : Le Rapport EESS sur le site Internet FCPF) de la REDD+ en RDC. Ces outils ont été établis de manière très inclusive, avec une très forte participation de la société civile et des autres parties prenantes concernées. La RDC s'est dotée depuis longtemps de son Cadre de Gestion Environnementale et Sociale adapté (CGES, réf : PGES du site Internet FCPF) et les cinq cadres particuliers suivants, qui abordent des aspects spécifiques des investissements REDD + : cadre de gestion des nuisibles et pesticides, cadre de gestion de l'héritage culturel, Cadre de planification des peuples Autochtones, le cadre procédural et le cadre politique de réimplantation.

Ces cadres définissent les lignes de conduite à adopter, les études spécifiques qu'il conviendra de réaliser, les compensations à prévoir, les modalités de recours des populations contre les activités proposées, les procédures de gestion de ces recours et enfin le processus de suivi et d'évaluation nécessaire pour vérifier la bonne mise en œuvre des mesures d'atténuation. Il convient de souligner que la RDC est le premier pays du monde à disposer d'instruments de sauvegarde environnementale et sociale sur la REDD+, dûment validés par la Banque Mondiale (Mai 2015).

Depuis janvier 2016, la RDC a aussi défini ses standards nationaux sociaux et environnementaux afin d'avoir son propre cadre normatif national et de garantir l'intégration des considérations sociales et environnementales dans la mise en œuvre de la REDD+, et ce en se conformant

pleinement aux accords de Cancun et aux cadres normatifs internationaux associés (réf. : normes nationales). Ces outils sont dans une étape de test de terrain et les résultats viendront enrichir les instruments de sauvegarde nationale, lesquels feront l'objet de communications nationales avec la CCNUCC.

Tout ceci c'est pour insister sur le fait que lors du développement de ce programme, lors de mise en œuvre de certaines activités de terrain, il conviendra de tenir compte du cadre de gestion SES et des outils d'information y relative pour que les parties concernées, l'Homme, restent au centre de l'action de la réforme foncière. Dès à présent, ONU-Habitat / GLTN va mettre en place des mécanismes pratiques pour la prise en compte des sauvegardes lors de l'identification et de la conception des projets. Un plan de gestion des sauvegardes sera détaillé et partagé avec les parties en présence pour une intégration dans le quotidien du programme. Ce cadre suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures des sauvegardes fait partie intégrante des outils à détaillés dans la suite du développement de la note concept.

Un tableau détaillé des actions à mener sera croisé avec l'analyse des risques et des stratégies de leur gestion de manière plus explicite, afin de les prendre en compte dans le budget global. Le Registre national REDD+ tiendra compte des études d'impact environnemental et social, les plans de gestion environnementale et sociale et les indicateurs de suivi offrant des informations sur la bonne application des mesures de sauvegarde pour chaque volet du programme là où cela s'avère utile.

11 . CONTROLE, ÉVALUATION ET INFORMATION

Des missions d'appui-conseil technique et opérationnel de l'équipe de l'ONU-Habitat pourront être menées afin d'assister dans la mise en œuvre des activités et d'en assurer sa qualité.

Une revue à mi-parcours (24 mois) sera conduite par l'équipe du projet afin d'analyser les progrès et introduire des révisions ou des corrections si nécessaires, et ceci au regard des jalons fixés par la lettre d'intention signée entre la RDC et CAFI. Les résultats de cette revue seront partagés et discutés avec le Comité de pilotage et les partenaires.

Par ailleurs, ONU-Habitat / GLTN, en tant système des Nations unies, est déjà acquise aux standards de gestion transparente, avec une culture de recevabilité institutionnelle. Dans le cadre de programme, il ne pourra qu'exercer ces fonctions à travers des mécanismes déjà en place pour assurer le contrôle interne et externe selon les normes de passation de marchés du PNUD qui en assure la gestion courante.

Une évaluation finale indépendante sera menée en fin de projet. Elle visera à évaluer les résultats du projet et à en déterminer les effets et les impacts, y compris la viabilité. Elle devra permettre d'analyser les progrès atteints dans le développement des capacités nationales et d'évaluer la qualité et la pertinence du programme.

L'évaluation finale, qui adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes au projet, devra adhérer aux normes du Groupe de l'Évaluation des Nations unies, et notamment aux principes d'impartialité, d'indépendance, de qualité, de transparence, de consultation et d'éthique. La robustesse, la clarté, la cohérence, le réalisme et la qualité technique devront également guider les analyses. Le projet sera évalué de manière critique par le biais de critères internationalement acceptés, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité. L'évaluation portera en particulier sur la gestion axée sur les résultats et le renforcement des capacités.

Pour les deux évaluations programmées, un montant de 65 000 USD a été prévu dans le budget du projet. L'évaluation finale du programme sera conduite au moins 6 mois avant sa fermeture.

12 . PLAN DE CONSULTATION PROGRAMME ET/OU EFFECTUE

La CONAREF et la Plateforme de la Société civile (CACO) ont été consultées tout au long de la construction du présent programme le long du second semestre 2016 et le développement du programme a été totalement participatif. Le contenu du document de programme ainsi que les activités devant être développées ont été décidés d'un commun accord avec le gouvernement et discuté, tant sur le plan technique que financier avec la CONAREF, la société civile, les Ministères sectoriels et les autres partenaires au développement. L'implication et la consultation des parties prenantes seront poursuivies lors de la mise en œuvre du présent programme.

À cet effet, un Plan de communication sera élaboré et mis en œuvre. L'objectif poursuivi est de pouvoir impliquer toutes les parties prenantes dans ce processus qui entre en droite ligne avec la réforme foncière en cours en RDC.

Les parties prenantes (le gouvernement congolais, les partenaires techniques et financiers du processus REDD en RDC, la société civile à travers le CACO, le secteur privé, etc.) seront consultées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. Les commentaires émis lors de ces consultations seront compilés, analysés et intégrés à la version finale du Document de politique foncière de la RDC.

L'implication du secteur privé sera plus importante lors de la phase de l'exécution de ce programme. Les organisations de la société civile et des peuples autochtones seront également consultées.

Aujourd'hui, au regard des enjeux REDD+ en RDC, il y a lieu de se mobiliser pour conduire une action concertée et convergente en faveur de la promotion des droits des peuples Autochtones en considérant, notamment leurs droits d'accès au foncier et aux ressources naturelles. L'accent doit également être mis sur l'intégration du genre dans la REDD+ en considérant le Pilier foncier de la Stratégie-cadre nationale REDD+.

Enfin, en vue de l'information du public sur l'évolution du processus, il est convenu d'assurer *une large couverture médiatique des étapes essentielles de la mise en œuvre de ce programme*. Des radios communautaires et les chaînes de télévision seront exploités. Il en est de même des organes de presse écrite qui pourront inclure dans leurs colonnes intérieures, le reportage sur les leçons apprises de ce programme.

13 . BUDGET

Le tableau ci-dessous présent les trois budgets de référence du présent projet :

- 1) Le budget de la phase initiale, d'un montant de 3 M\$ et d'une durée de 36 mois allant d'août 2017 à juillet 2020.
- 2) Le budget additionnel, d'un montant de 4 M\$, d'une durée de 24 mois, prenant effet au mois de janvier 2019 et courant jusqu'en décembre 2020/
- 3) Le budget consolidé reprend les deux précédents et les totalise, pour la période allant d'août 2017 à décembre 2020 pour une durée totale de 42 mois.

Le budget additionnel est fourni distinctement après le budget consolidé.

13.1 Budget des deux phases et consolidé du projet d'appui à la réforme foncière.

BUDGET INITIAL					
N°	Objets	Unité	CU	Qtés	Montants
I	RESSOURCES HUMAINES				
1	Coordination et suivi évaluation UN-Habitat				
1	Étude de base	Étude	0	1	0
2	Suivi du projet	Mois	0	10	0
3	Suivi & Evaluation finale du projet	Évaluation	50 000	1	50 000
4	Revue annuelle	Revue	0	2	0
Sous-total Coordination et S&E/UN-Habitat					50 000
2	Ressources humaines				
1	Coordonnateur de Programme : Expert en Appui intentionnel à la CONAREF et Développement de la politique foncière -P2/P3	Mois	12 000	24	288 000
2	Consultants internationaux /Experts en politique et législation foncière	ff	83 570	1	83 570
3	Chauffeurs (1) SC2	Mois	1 400	24	33 600
4	Assistant administratif et financier (SC5)	Mois	2 000	24	48 000
Sous-total Ressources humaines					453 170
6	Personnel d'appui				
1	1 Conseiller en Politique foncière (5%)	Mois	1 000	15	15 000
2	1 Spécialiste Suivi et Evaluation (staff local) SC8 15%	Mois	700	36	25 200

BUDGET ADDITIONNEL						Budget consolidé	%	
N°	Objets	Unité	CU	Qté	Montant		%	
I	RESSOURCES HUMAINES							
1	Coordination et suivi évaluation UN-Habitat							
1	Etude de base	Étude	0	1	0	0		
2	Suivi du projet	Mois	0	10	0	0		
3	Suivi & Evaluation finale du projet	Évaluation	15 000	1	15 000	65 000		
4	Revue annuelle	Revue	25 000	1	25 000	25 000		
Sous-total Coordination et S&E/UN-Habitat						40 000	90 000 1%	
2	Ressources humaines					0		
1	Coordonnateur de Programme : Expert en Appui intentionnel à la CONAREF et Développement de la politique foncière -	Mois	10 000	24	240 000	528 000		
	Chargé du suivi évaluation et de la communication	Mois	3 500	24	84 000	167 570		
2	Consultants internationaux /Experts en politique et législation foncière	ff			80 000	113 600		
3	Chauffeurs (1) SC2	Mois	1 400	24	33 600	81 600		
4	Charge des opérations logistiques administratifs et financier (SC5)	Mois	2 500	24	60 000	60 000		
Sous-total Ressources humaines						497 600	950 770	
6	Personnel d'appui					0		
1	1 Conseiller en Politique foncière (5%)	Mois			0	15 000		
						25 200		

BUDGET INITIAL						
N°	Objets	Unité	CU	Qtés	Montants	
	3	Administrative Officer - 10%		14 000	3	42 000
	4	Human Settlement Officer - 15%	Mois	15 000	3	45 000
Sous-total personnel d'appui						127 200
7	Perdiem					
	1	Visites de terrain et International	Per diem	2 400	36	86 400
Sous-total perdiem						86 400
8	Billet d'avion					
	1	Vols internationaux et nationaux (moyenne de 2000\$ en A/R)	Billets	2 000	16	32 000
Sous-total Billet d'avion						32 000
SOUS-TOTAL I : PERSONNEL ET MISSION						748 770
II	EQUIPEMENTS					
	1	Informatique (pour 2 staffs)	Par staff	3 000	2	6 000
	2	Mobilier	ff	4 620	1	4 620
	3	Divers	ff	10 000	1	10 000
SOUS-TOTAL II : EQUIPEMENTS						20 620
III	FONCTIONNEMENT					
	1	Location bureaux, réhabilitation et divers	Mois	1 000	24	24 000
	2	Véhicules (1 voiture)	Pièce	23 000	1	23 000
	3	Maintenance des équipements & assurances	Mois	300	36	10 800
	4	Fournitures de bureau	Mois	300	36	10 800
	5	Carburant véhicules et un générateur	Mois	300	36	10 800
	6	Internet connexion	Mois	500	36	18 000

BUDGET ADDITIONNEL							Budget consolidé	%	
N°	Objets	Unité	CU	Qté	Montant		Budget consolidé	%	
	4	Human Settlement Officer - 15%	Mois			0	42 000		
							45 000		
Sous-total personnel d'appui						0	127 200		
7	Perdiem						0		
	1	Visites de terrain et International	Per diem	2 600	20	52 000	138 400		
Sous-total perdiem						52 000	138 400		
8	Billet d'avion						0		
	1	Vols internationaux et nationaux (moyenne de 2000\$ en A/R)	Billets	2 000	20	40 000	72 000		
Sous-total Billet d'avion						40 000	72 000		
SOUS-TOTAL I : PERSONNEL ET MISSION						629 600	1 378 370	20%	
							0		
II	EQUIPEMENTS							0	
	2	Informatique (pour 2 staffs)	ff	3 000	2	6 000	12 000		
	4	Mobilier	ff	4 620	1	4 620	9 240		
	5	Divers	ff	10 000	1	10 000	20 000		
SOUS-TOTAL II: EQUIPEMENTS						20 620	41 240		
III	FONCTIONNEMENT							0	
	1	Location bureaux ou réhabilitation et divers	Mois	1 000	24	24 000	48 000		
	2	Organisation des Comités de Gestion et autres réunions, divers	ff			15 000	38 000		
	3	Maintenance des équipements & assurances	Mois	300	24	7 200	18 000		
	4	Fournitures de bureau	Mois	300	24	7 200	18 000		
	5	Carburant véhicules et un générateur	Mois	300	24	7 200	18 000		
	6	Internet connexion	Mois	500	24	12 000	30 000		

BUDGET INITIAL							
N°	Objets		Unité	CU	Qtés	Montants	
	7	Mobile phone charges (pour staff 4 personnes)	Mois	300	36	10 800	
	8	Visibilité et diffusion	An	3 000	3	9 000	
	9	SECURITY service	Mois	1 200	24	28 800	
SOUS-TOTAL III: FONCTIONNEMENT						146 000	
IV	ACTIVITES						
1. Offrir un appui institutionnel à la CONAREF						568 800	
	1	1	Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques)	Mois	1 000	12	12 000
1	1	1	Mettre en place les procédures administratives et financières	Mois	7 500	1	7 500
1	1	2	Appui à la mise en œuvre des plans annuels de la CONAREF	Mois	6 000	3	18 000
1	1	3	Mettre à jour le document de programmation de la réforme foncière (retraite intersectorielle : cellule technique de la CONAREF et experts)	Mois	500	24	12 000
1	1	4	Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent et des membres de la Cellule Technique				0

BUDGET ADDITIONNEL							Budget consolidé	%
N°	Objets		Unité	CU	Qté	Montant	Budget consolidé	%
	7	Mobile phone charges (pour staff 4 personnes)	Mois	300	24	7 200	18 000	
	8	Visibilité et diffusion	An	3 000	2	6 000	15 000	
	9	SECURITY service	Mois	0	0	0	28 800	
SOUS-TOTAL III : FONCTIONNEMENT						85 800	231 800	3%
IV	ACTIVITES						0	
1. Offrir un appui institutionnel à la CONAREF						1 159 000	1 727 800	
1	1		Améliorer le fonctionnement et l'opérationnalité de la CONAREF	Mois		0	12 000	
1	1	1	Expert national pour le renforcement de capacité de la CONAREF (manuel d'opération, reporting) organisation et animation des processus participatifs et de validation de la réforme.	Mois	5 000	24	120 000	120 000
1	1	2	Appuyer le fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF au niveau national (COFIL, CT et Groupes Thématiques)	Mois			0	7 500
		a	- Réunions du COFIL semestriel	Mois	8 600	10	86 000	104 000
		b	- Réunions de la Cellule Technique	Mois	2 000	24	48 000	60 000
		c	- Réunions des Groupes Thématiques (5 groupes à 600 dollars par groupe et par réunion = 3000)	Mois	3 000	24	72 000	72 000

BUDGET INITIAL						
N°		Objets	Unité	CU	Qtés	Montants
1	1	4	a) Formation	Mois	2 100	24 50 400
1	1	4	b) Monitoring et coordination	Mois	1 500	36 54 000
1	1	5	Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF			
	1		Véhicules (1 unité) pour la CONAREF	Pièce	50 000	1 50 000
	2		Maintenance des équipements & assurances& carburant	Mois	800	36 28 800
	3		Chauffeurs (1) SC2	Mois	1 400	36 50 400
1	1	6	Appui logistique au Secrétariat Permanent (équipements informatiques et fournitures)	Kit	10 000	1 10 000
S/Total 1.1						293 100
	1	2	Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales);			
1	2	1	Organiser les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage (4/ans)	Mois	1 200	12 14 400

BUDGET ADDITIONNEL							Budget consolidé	%
N°		Objets	Unité	CU	Qté	Montant	Budget consolidé	%
		d	- Appui au fonctionnement du cabinet du Ministre	Mois	1 500	24 36 000	86 400	
		e	Réunion annuelles de planification des activités de la CONAREF	An	20 000	2 40 000	94 000	
1	1	3	Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent, des membres de la Cellule Technique et du Personnel de l'Administration Foncière (Circ. Fonc.)	Mois		0	0	
		a	Formation des membres de la CONAREF	ff		100 000	150 000	
		b	Appuyer la participation de la CONAREF aux réunions, fora et ateliers de niveau national	Mois			28 800	
		c	Appuyer la participation de la CONAREF aux réunions, fora et ateliers de niveau international	Mois			50 400	
		d	Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF	Véhicule	50 000	1 50 000	60 000	
		e	Appui au fonctionnement du Secrétariat Permanent de la CONAREF	Mois	7 500	24 180 000	180 000	
		f	Acheter 13 lap top et des logiciels utiles (antivirus, SIG, comptable...) y compris le Secrétariat général	ff	20 000	1 20 000	20 000	
S/Total 1.1						752 000	1 045 100	
1	2		Faciliter la participation des provinces au processus de la réforme foncière à travers les Plateformes de Concertation Foncière provinciale	Mois		0	0	
1	2	1	Assurer la structuration et la participation effective des groupes des parties prenantes majeures aux Plateformes Provinciales (réunions initiales des points focaux territoriaux pour expliquer le processus)	Province	2 500	26 65 000	79 400	

BUDGET INITIAL							
N°			Objets	Unité	CU	Qtés	Montants
1	2	2	Organiser les réunions mensuelles de la Cellule Technique (12/ans)	Mois	1 500	12	18 000
1	2	3	Organiser les réunions semestrielles des groupes thématiques	Mois	1 000	12	12 000
S/Total 1.2							44 400
1	3		Opérationnaliser les coordinations provinciales de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe)	Mois	3 000	36	108 000
S/Total 1.3							108 000
	1	4	Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers	Mois	0	0	0
1	4	1	Atelier de lancement du programme	Mois	20 000	1	20 000
1	4	2	Organiser des réunions semestrielles avec les partenaires techniques et financiers	Mois	500	6	3 000
S/Total 1.4							23 000
	1	5	<i>Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière.</i>	Mois	0	0	0
1	5	1	Activation et mise à jour du site web de la CONAREF	H/j	3 000	1	3 000

BUDGET ADDITIONNEL											Budget consolidé	%
N°			Objets	Unité	CU	Qté	Montant			Budget consolidé	%	
1	2	2	Appuyer les consultations multi-acteurs y compris OSC, secteur privé et chefs coutumiers sur les activités de la réforme (appui à l'organisation des réunions, déplacements, communications média, internet.) 312 \$ par mois et par plateforme.	Province	7 500	26	195 000			213 000		
										12 000		
Sous total 1.2										260 000	304 400	
										108 000		
S/Total 1.3										108 000		
	1	3	<i>Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers</i>	Mois			0			0		
1	3	1	Organiser les concertations Trimestrielles des PTF	Mois	500	8	4 000			24 000		
1	3	2	Organiser les tables rondes annuelles des PTF	Mois	1 500	2	3 000			6 000		
S/Total 1.4										7 000	30 000	
	1	4	<i>Maintenir la coopération et la collaboration nécessaires avec les autres programmes sectoriels du Plan d'investissement REDD+ pour la gestion des aspects connexes</i>	Mois			0			0		
1	4	1	Organiser des réunions trimestrielles avec les autres agences et partenaires pour évaluer les synergies et la complémentarité nécessaires dans la mise en œuvre des programmes	Mois	1 500	8	12 000			15 000		

BUDGET INITIAL							
N°	Objets		Unité	CU	Qtés	Montants	
1	5	2	Élaboration de la stratégie et du plan de communication de la CONAREF	H/j	300	50	15 000
1	5	3	Abonnement internet pour le bureau du Secrétariat permanent	Mois	550	36	19 800
1	5	4	Produire des supports de communication (émissions radio et télé, newsletter, brochures)	H/j	300	25	7 500
1	5	5	Produire des supports de visibilité de la CONAREF	Mois	10 000	1	10 000
1	5	6	Vulgariser le processus de la réforme foncière (Journées Nationales/ provinciales sur le foncier)	ff	45 000	1	45 000
S/total 1.5							100 300

BUDGET ADDITIONNEL										Budget consolidé	%
N°			Objets	Unité	CU	Qté	Montant			Budget consolidé	%
1	4	2	Produire des documents techniques trimestriels sur les aspects connexes identifiés et la manière dont ils ont été pris en compte	hj	0	8	0			15 000	
										19 800	
										7 500	
										10 000	
										45 000	
S/Total 1.5							12 000			112 300	
1	5		<i>Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière</i>	Mois			0			0	
1	5	1	Renforcer le débit et augmenter la capacité de la bande passante de la connexion internet pour le Secrétariat permanent	Mois	1 200	24	28 800			28 800	
1	5	2	Acquérir les équipements internet nécessaires à l'amélioration de la connectivité internet	ff			10 000			10 000	
1	5	3	Assurer la mise à jour régulière de la stratégie et du plan de communication de la CONAREF et en assurer la mise en œuvre	Mois						0	
1	5	4	Appuyer la maintenance du site web de la CONAREF	Mois	300	24	7 200			7 200	
1	5	5	Produire des supports de communication (émissions radio et télé, newsletter, brochures)	Mois	2 200	20	44 000			44 000	
1	5	6	Produire des supports de visibilité de la CONAREF	Mois	750	24	18 000			18 000	

BUDGET INITIAL							
N°	Objets		Unité	CU	Qtés	Montants	
2. Élaborer le document de la politique foncière						840 000	
	2	1	Faire une revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)	H/j	70 000	1	70 000
	2	2	Élaborer le draft du document de la politique foncière (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)	H/j	500	90	45 000
	2	3	Élaborer les synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces	H/j	500	110	55 000
	2	4	Capitalisation des expériences existantes (PA, femmes)		10 000	5	50 000
	2	5	Organiser des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques)	Atelier	30 000	11	330 000
	2	6	Élaborer le document de politique foncière (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)	H/j	100 000	1	100 000

BUDGET ADDITIONNEL								Budget consolidé	%
N°	Objets		Unité	CU	Qté	Montant	Budget consolidé	%	
1	5	7	Doter la CONAREF des kits de communication de base (enregistreurs, caméras, appareils photo, trépieds, rétroprojecteurs, télévisions)	Mois	20 000	1	20 000	20 000	
S/Total 1.6							128 000	128 000	
							0		
2. Élaborer le document de la politique foncière							958 500	1 798 500	14%
2	1		Mettre en œuvre la politique foncière nationale	Mois	0		0	70 000	
2	1	1	Vulgariser le document de politique foncière nationale (Journées Nationales / provinciales sur le foncier)	Province	5 000	26	130 000	175 000	
2	1	2	Publier le document de politique foncière sur le site web de la CONAREF et liens	Mois	0	1	0	55 000	
2	1	3	Produire des supports de communication portant sur le document de politique foncière nationale (émissions radio et télé, newsletter, brochures) et diffuser ces supports	Mois	2 500	15	37 500	87 500	
2	1	4	Produire des supports de visibilité de la CONAREF et ses partenaires (GLTN/ONU-HABITAT, CAFI et FONAREDD) portant les messages clés du document de politique foncière nationale	Mois			0	330 000	
2	1	5	Organiser des tribunes populaires portant sur le document de politique foncière nationale dans les 5 provinces ciblées par le Programme et à Kinshasa	Mois	9 500	6	57 000	157 000	

BUDGET INITIAL						
N°	Objets	Unité	CU	Qtés	Montants	
2 7	Organiser un atelier national de validation du Document de politique foncière	Atelier	100 000	1	100 000	
2 8	Élaborer des textes juridiques complémentaires (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)	H/j	90 000	1	90 000	
S/total 2.1					840 000	
		Mois	0	0	0	
			0	5	0	
			0	5	0	
S/total 2.2					0	
		H/j	0	30	0	
		Atelier	0	5	0	
		Atelier	0	1	0	
		H/j	0	5	0	

BUDGET ADDITIONNEL							Budget consolidé	%
N°	Objets	Unité	CU	Qté	Montant	Budget consolidé	%	
						100 000		
						90 000		
S/total 2.1						224 500	1 064 500	
2 2	<i>Élaborer la première architecture de la loi foncière ou de l'actuelle loi révisée</i>					0		
	<i>Expert en politique et législation foncière</i>	Mois	5 000	24	120 000	120 000		
S/total 2.2						120 000	120 000	
2 3	<i>Consulter les groupes de parties prenantes et les plateformes pour dialoguer sur la première architecture de la nouvelle loi ou de l'actuelle loi révisée</i>	Atelier par province	12 000	26	312 000	312 000		
	S/total 2.3					312 000	312 000	
2 4	<i>Organiser des ateliers provinciaux de validation par les Plateformes provinciales (sans déplacement des experts), sous la responsabilité des ministres provinciaux</i>	Atelier	7 000	26	182 000	182 000		
S/total 2.4						182 000	182 000	
2 5	<i>Organiser un atelier national de validation de l'architecture de la nouvelle loi foncière</i>	Atelier	120 000	1	120 000	120 000		
S/total 2.5						0	2 120 000	
2 6	<i>Faire valider la version révisée de l'architecture de la loi au sein des organes internes de la CONAREF (COPIL...)</i>	Mois	0	0	0	0		

BUDGET INITIAL							
N°	Objets		Unité	CU	Qtés	Montants	
3. Appui aux communautés locales et élaboration des guides						460 852	
	3	1	Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD	Mois	0	0	
3	1	1	Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilote et élaborer un modèle de renforcement de capacités		15 000	1	15 000
		3	expérimenter et mettre au point le modèle dans les deux zones pilotes	Par site	180 000	2	360 000
3	1						
S/total 3.1						375 000	
	3	2	Élaborer le guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers	Mois			
3	2	1	Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre		13 400	2	26 800
3	2	2	Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comités fonciers		3 000	10	30 000

BUDGET ADDITIONNEL							Budget consolidé	%	
N°	Objets		Unité	CU	Qté	Montant	Budget consolidé	%	
3. Appui aux communautés locales et élaboration des guides						854 600	1 315 452		
3	1		Mettre en œuvre 2 projets pilotes additionnels de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD+ ou celles où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes en vue d'obtenir leur alignement sur les objectifs de la réforme foncière (Kwilu & Kasai Central)			0	0		
3	1	1	Expert en administration foncière et décentralisation	Mois	5 000	24	120 000	120 000	
3	1	2	Conduire une étude dans deux nouvelles zones	Province	15 000	2	30 000	45 000	
3	1	3	Expérimenter et mettre au point le modèle dans deux nouvelles zones (y compris l'expertise complémentaire)	Par site	194 000	2	388 000	748 000	
3	1	4	Faire le suivi des expériences pilotes (frais de déplacement de l'expert et d'un expert en renforcement de capacité de l'Administration) trois déplacements par site)	Par site	10 000	9	90 000	90 000	
S/total 3.1						628 000	1 003 000		
3	2		Capitaliser toutes les données issues des expériences pilotes				0		
3	2	1	Collecter toutes les données issues des expériences pilotes et les organiser en une base	h-j			26 800		
3	2	2	Exploiter ces données et en intégrer les leçons dans les versions finales des guides, outils, politique, loi et autres textes réglementaires éventuelles	h-j			30 000		

BUDGET INITIAL						
N°	Objets	Unité	CU	Qtés	Montants	
TOTAL IV: ACTIVITES					1 869 652	
DIVERS						
					Charges bancaires et autres frais financiers	18 697
TOTAL DES COUTS DIRECTS					2 803 739	
					Frais généraux (7%)	196 262
TOTAL DES COUTS INDIRECTS					196 262	

BUDGET ADDITIONNEL						Budget consolidé	%
N°	Objets	Unité	CU	Qté	Montant		%
	3 5				<i>Impliquer les services fonciers centraux, provinciaux et locaux dans les activités du Programme sectoriel foncier et des programmes intégrés REDD+</i>	0	
3	5 1	Mois			Produire des outils didactiques de formation à l'intention des services centraux du Secrétariat Général aux Affaires, des ministères provinciaux des Affaires Foncières et des sites pilotes du Programme sur les activités de la réforme foncière	0	0
	a	ff			<i>Produire des outils didactiques de formation-mise en forme, édition</i>	15 000	15 000
	b	ff			<i>Appui institutionnel 'au secrétariat général. Le diagnostic institutionnel initial de première phase permet d'identifier les besoins de formation et de renforcement de capacité.</i>	100 000	100 000
3	5 2	Semestre	3 900	4	Organiser des réunions semestrielles d'information et de renforcement des capacités des services centraux du Secrétariat Général aux Affaires Foncières.	15 600	15 600
S/total 3.5						130 600	130 600
TOTAL IV : ACTIVITES						2 972 100	4 841 752 69%
DIVERS							0
					Charges bancaires et autres frais financiers	29 721	48 418
TOTAL DES COUTS DIRECTS						3 737 841	6 541 580 93%
					Frais généraux (7%)	261 649	457 911
TOTAL DES COUTS INDIRECTS						261 649	457 911

BUDGET INITIAL						BUDGET ADDITIONNEL							%
N°	Objets	Unité	CU	Qtés	Montants	N°	Objets	Unité	CU	Qté	Montant	Budget consolidé	%
												0	
TOTAL GENERAL					3 000 000	TOTAL GENERAL					3 999 490	6 999 490	100 %

13.2 Budget de l'addendum

N°	Objets	Unité	Coût unitaire	Qtés	Montants	%
I	RESSOURCES HUMAINES					
1	Coordination et suivi évaluation UN-Habitat					
	1 Suivi & Evaluation finale du projet	Evaluation	15 000	1	15 000	
	2 Revues annuelles	Revue	25 000	1	25 000	
	Sous-total Coordination et S&E/UN-Habitat				40 000	
2	Ressources humaines					
	1 Coordonnateur de Programme : Expert en Appui institutionnel à la CONAREF et Développement de la politique foncière -	Mois	10 000	24	240 000	
	2 Chargé du suivi évaluation et de la communication	Mois	3 500	24	84 000	
	3 Consultants internationaux /Experts en politique et législation foncière	Hj	8 000	10	80 000	
	4 Chauffeurs (1) SC2	Mois	1 400	24	33 600	
	5 Charge des opérations logistiques administratif et financier (SC5)	Mois	2 500	24	60 000	
	Sous-total Ressources humaines				497 600	
3	Personnel d'appui					
	1 1 Conseiller en Politique foncière (5%)	Mois			0	
	2 Human Settlement Officer - 15%	Mois			0	
	Sous-total personnel d'appui				0	
7	Perdiem					
	1 Visites de terrain et International	Per diem	2 600	20	52 000	
	Sous-total perdiem				52 000	
8	Billet d'avion					
	1 Vols internationaux et nationaux (moyenne de 2000\$ en A/R)	Billets	2 000	20	40 000	
	Sous-total Billet d'avion				40 000	
SOUS-TOTAL I: PERSONNEL ET MISSION					629 600	16%

N°	Objets	Unité	Coût unitaire	Qtés	Montants	%
II	EQUIPEMENTS					
1	Informatique (pour 2 staffs)	ff	3 000	2	6 000	
2	Mobilier	ff	4 620	1	4 620	
3	Divers	ff	10 000	1	10 000	
SOUS-TOTAL II: EQUIPEMENTS					20 620	
III	FONCTIONNEMENT					
1	Location bureaux ou réhabilitation et divers	Mois	1 000	24	24 000	
2	Organisation des Comités de Gestion et autres réunions, divers	ff			15 000	
3	Maintenance des équipements & assurances	Mois	300	24	7 200	
4	Fouritures de bureau	Mois	300	24	7 200	
5	Carburant véhicules et un générateur	Mois	300	24	7 200	
6	Internet connexion	Mois	500	24	12 000	
7	Mobile phone charges (pour staff 4 personnes)	Mois	300	24	7 200	
8	Visibilité et diffusion	An	3 000	2	6 000	
SOUS-TOTAL III: FONCTIONNEMENT					85 800	2%
IV	ACTIVITES					
<i>I. Offrir un appui institutionnel à la CONAREF</i>					1 064 000	27%
	<i>Améliorer le fonctionnement et l'opérationnalité de la CONAREF</i>					
1	Expert national pour le renforcement de capacité de la CONAREF (manuel d'opération, reporting) organisation et animation des processus participatifs et de validation de la réforme.	Mois	5 000	24	120 000	
2	Appuyer le fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF au niveau national (COFIL, CT et Groupes Thématiques)					
3	Réunions du COFIL semestriel	Mois	8 600	10	86 000	
4	Réunions de la Cellule Technique	Mois	2 000	24	48 000	

N°	Objets	Unité	Coût unitaire	Qtés	Montants	%
5	Réunions des Groupes Thématiques (5 groupes à 600 dollars par groupe et par réunion = 3000)	Mois	3 000	24	72 000	
6	Appui au fonctionnement du cabinet du Ministre	Mois	1 500	24	36 000	
7	Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent, des membres de la Cellule Technique et du Personnel de l'Administration Foncière (Circ. Fonc.)					
8	Formation des membres de la CONAREF					
9	Formation locale	Pers	1 000	14	14 000	
10	Formation à l'extérieur	Pers	3 000	5	15 000	
11	Appuyer la participation de la CONAREF aux réunions, fora et ateliers de niveau national	Session	1 500	12	18 000	
12	Appuyer la participation de la CONAREF aux réunions, fora et ateliers de niveau international	Pers	3 500	8	28 000	
13	Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF	Véhicule	50 000	1	50 000	
14	Appui au fonctionnement du Secrétariat Permanent de la CONAREF	Mois	5 000	24	120 000	
	Réunion annuelle de Planification CONAREF	An	15 000	2	30 000	
15	Acheter 13 lap top et des logiciels utiles (antivirus, SIG, comptable...) y compris le Secrétariat général	ff	20 000	1	20 000	
S/Total 1.1					657 000	
	<i>Faciliter la participation des provinces au processus de la réforme foncière à travers les Plateformes de Concertation Foncière provinciale</i>					
1	Assurer la structuration et la participation effective des groupes des parties prenantes majeures aux Plateformes Provinciales (réunions initiales des points focaux territoriaux pour expliquer le processus)	Province	2 500	26	65 000	
2	Appuyer les consultations multi-acteurs y compris OSC, secteur privé et chefs coutumiers sur les activités de la réforme (appui à l'organisation de réunion, déplacements, communication média, internet.) 312 \$ par mois et par plateforme.	Province	7 500	26	195 000	
S/total 1.2					260 000	
3	<i>Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers</i>					
4	Organiser les concertations Trimestrielles des PTF	Mois	500	8	4 000	

N°	Objets	Unité	Coût unitaire	Qtés	Montants	%
5	Organiser les tables rondes annuelles des PTF	Mois	1 500	2	3 000	
<i>S/Total 1.4</i>					7 000	
	<i>Maintenir la coopération et la collaboration nécessaires avec les autres programmes sectoriels du Plan d'investissement REDD+ pour la gestion des aspects connexes</i>					
1	Organiser des réunions trimestrielles avec les autres agences et partenaires pour évaluer les synergies et la complémentarité nécessaires dans la mise en œuvre des programmes	Mois	1 500	8	12 000	
<i>S/Total 1.5</i>					12 000	
	<i>Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière</i>					
1	Renforcer le débit et augmenter la capacité de la bande passante de la connexion internet pour le Secrétariat permanent	Mois	1 200	24	28 800	
2	Acquérir les équipements internet nécessaires à l'amélioration de la connectivité internet	ff			10 000	
3	Appuyer la maintenance du site web de la CONAREF	Mois	300	24	7 200	
4	Produire des supports de communication (émissions radio et télé, newsletter, brochures)	Mois	2 200	20	44 000	
5	Produire des supports de visibilité de la CONAREF	Mois	750	24	18 000	
6	Doter la CONAREF des kits de communication de base (enregistreurs, caméras, appareils photo, trépieds, rétroprojecteurs, télévisions)	Mois	20 000	1	20 000	
<i>S/Total 1.6</i>					128 000	
<i>2. Élaborer le document de la politique foncière</i>					958 500	24%
	<i>Mettre en œuvre la politique foncière nationale</i>	Mois	0		0	
1	Vulgariser le document de politique foncière nationale (Journées Nationales / provinciales sur le foncier)	Province	5 000	26	130 000	
2	Publier le document de politique foncière sur le site web de la CONAREF et liens	Mois	0	1	0	

N°	Objets	Unité	Coût unitaire	Qtés	Montants	%
3	Produire des supports de communication portant sur le document de politique foncière nationale (émissions radio et télé, newsletter, brochures) et diffuser ces supports	Mois	2 500	15	37 500	
4	Produire des supports de visibilité de la CONAREF et ses partenaires (GLTN/ONU-HABITAT, CAFI et FONAREDD) portant les messages clés du document de politique foncière nationale	Mois			0	
5	Organiser des tribunes populaires portant sur le document de politique foncière nationale dans les 5 provinces ciblées par le Programme et à Kinshasa	Mois	9 500	6	57 000	
S/total 2.1					224 500	
2 2	<i>Élaborer la première architecture de la loi foncière ou de l'actuelle loi révisée</i>					
	<i>Expert en politique et législation foncière (honoraires des consultants)</i>	Mois	5 000	24	120 000	
S/total 2.2					120 000	
2 3	<i>Consulter les groupes de parties prenantes et les plateformes pour dialoguer sur la première architecture de la nouvelle loi ou de l'actuelle loi révisée</i>	Atelier par province	12 000	26	312 000	
S/total 2.3					312 000	
2 4	<i>Organiser des ateliers provinciaux de validation par les Plateformes provinciales (sans déplacement des experts), sous la responsabilité des ministres provinciaux</i>	Atelier	7 000	26	182 000	
S/ total 2.4					182 000	
2 5	<i>Organiser un atelier national de validation de l'architecture de la nouvelle loi foncière</i>	Atelier	120 000	1	120 000	
S/total 2.5					120 000	
2 6	<i>Faire valider la version révisée de l'architecture de la loi au sein des organes internes de la CONAREF (COFIL...)</i>	mois	0	0	0	
3. Appui aux communautés locales et élaboration des guides					949 600	
	<i>Mettre en œuvre 2 projets pilotes additionnels de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD+ ou celles où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes en vue d'obtenir leur alignement sur les objectifs de la réforme foncière (Kwilu & Kasai Central)</i>				0	
1	Expert en administration foncière et décentralisation	Mois	5 000	24	120 000	
2	Conduire une étude dans deux nouvelles zones	Province	15 000	2	30 000	

N°	Objets	Unité	Coût unitaire	Qtés	Montants	%
3	Expérimenter et mettre au point le modèle dans deux nouvelles zones (y compris l'expertise complémentaire)	Par site	211 500	2	423 000	
4	Faire le suivi des expériences pilotes (frais de déplacement de l'expert et d'un expert en renforcement des capacités de l'Administration) trois déplacement par site)	Par site	10 000	9	90 000	
S/total 3.1					663 000	
<i>Capitaliser toutes les données issues des expériences pilotes</i>						
1	Collecter toutes les données issues des expériences pilotes et les organiser en une base	h-j				
2	Exploiter ces données et en intégrer les leçons dans les versions finales des guides, outils, politique, loi et autres textes réglementaires éventuelles	h-j				
S/total 3.2					0	
<i>Assurer l'harmonisation de ces données avec les processus multisectoriels d'aménagements locaux et provinciaux du territoire des programmes intégrés REDD+</i>						
1	Collecter les données sur l'intégration des données foncières dans les processus d'aménagement du territoire dans les provinces pilotes d'intervention	Mois				
2	Produire une analyse sur l'approche et les modalités d'intégration des données foncières (outils administratifs et techniques) dans les instruments d'aménagement locaux et/ou provinciaux	h-j				
3	Produire un rapport y afférent, démontrant les éléments du point 3.3.2.	h-j				
S/total 3.3					0	
<i>Renforcer les rôles des brigades foncières</i>						
1	Assurer la formation des brigades des circonscriptions foncières des sites expérimentaux sur les outils de gestion foncière (guides, charte, système d'informations foncières, etc.) ainsi que sur les méthodologies sous test	site	8 000	12	96 000	
S/total 3.4					96 000	
<i>Impliquer les services fonciers centraux, provinciaux et locaux dans les activités du Programme sectoriel foncier et des programmes intégrés REDD+</i>						

N°	Objets	Unité	Coût unitaire	Qtés	Montants	%
1	Produire des outils didactiques de formation à l'intention des services centraux du Secrétariat Général aux Affaires, des ministères provinciaux des Affaires Foncières et des sites pilotes du Programme sur les activités de la réforme foncière	Mois			0	
2	Produire des outils didactiques de formation-mise en forme, édition	ff			15 000	
3	Appui institutionnel 'au secrétariat général. Le diagnostic institutionnel initial de première phase permet d'identifier les besoins de formation et de renforcement des capacités.					
4	Formation du personnel clé	Pers	1 000	33	33 000	
5	Fournitures et Communications (téléphone et internet)	Mois	1 200	24	28 800	
6	Équipement (matériels informatiques et mobiliers de bureau)	Pce	26 200	1	26 200	
7	Réunions de travail technique, coordination et visites de terrain	Mois	3 000	24	72 000	
8	Organiser des réunions semestrielles d'information et de renforcement des capacités des services centraux du Secrétariat Général aux Affaires Foncières.	Semestre	3 900	4	15 600	
S/total 3,5					190 600	
TOTAL IV : ACTIVITÉS					2 972 100	74%
DIVERS						
Charges bancaires et autres frais financiers					29 721	
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					3 737 841	93%
Frais généraux (7%)					261 649	
TOTAL DES COÛTS INDIRECTS					261 649	
TOTAL GÉNÉRAL					3 999 490	100 %

UNDG BREAKDOWN BUDGET (USD)

No. Budget outline	Total	1st installment	2nd installment	3rd installment
1 Personnel costs and other staff costs	1 631 722	1 049 122	291 300	291 300
2 Supplies, Commodities and Materials	140 000	24 000	58 000	58 000
3 Equipment, Vehicles & Furniture including depreciation	220 040	109 420	55 310	55 310
4 Contractual Services	267 100	177 100	45 000	45 000
5 Travel (Staff and mtg participants)	792 000	542 200	124 900	124 900
6 Transfers and Gants (Implementing partners)	3 152 000	798 000	1 177 000	1 177 000
7 General Operating Cost and other direct costs	338 718	103 897	117 649	117 172
Total Programme Costs	6 541 580	2 803 739	1 869 159	1 868 682
8 Indirect Support Costs (PSC) 7%	457 910	196 261	130 841	130 808
TOTAL	6 999 490	3 000 000	2 000 000	1 999 490

14. Plan de travail Annuel budgétisé consolidé

OBJECTIFS & RESULTATS PROGRAMME	ACTIVITES PLANIFIEES	PLANNING ANNUEL				ORGANISATION PARTICIPANTE	PREVISION BUDGETAIRE	
		A1	A2	A3	A4		Description	Montant (\$)
Objectif global: D'ici 2018-2020, une politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières.								
Effet 1 : CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux								
Résultat 1.1 Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques)	1.1.1 Mettre en place les procédures administratives et financières							120,000
	1.1.2 Appui à la mise en œuvre des plans annuels de la CONAREF							282,000
	1.1.3 Mettre à jour le document de programmation de la réforme foncière (retraite intersectorielle : cellule technique de la CONAREF et experts)							200,000
	1.1.4 Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent et des membres de la Cellule Technique							143,100
	1.1.5 Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF							100,000

	1.1.6 Appui logistique au Secrétariat Permanent (équipements informatiques et fournitures)					200,000
Sous Total Résultat 1.1						1,045,100
Résultat 1.2. Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales);	1.2.1 Organiser les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage (4/an)					14,400
	1.2.2 Organiser les réunions mensuelles de la Cellule Technique (12/an)					18,000
	1.2.3 Organiser les réunions semestrielles des groupes thématiques					12,000
	Other meetings					260,000
	Sous Total Résultat 1.2					
Résultat 1.3. Opérationnaliser les coordinations provinciales de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe)	1.3.1 Etude de faisabilité et nomination des membres					25,000
	1.3.2 Lancer le processus de recrutement d'une agence locale d'exécution (ALE) pour de mise en œuvre d'une coordination provinciale dans le Mai Ndombe et l'Ituri					2,000
	1.3.3 Organiser une mission d'information et d'identification d'acteurs des deux sites provinciales pilotes					10,000

	1.3.4 Lancer le processus multi-acteurs de développement des deux coordinations provinciales de réforme foncière CONAREF – P. (avec ALE)						160,000
	1.3.5 Organiser des missions d'appui et de suivi des deux coordinations provinciales CONAREF						52,000
Sous Total Résultat 1.3							249,000
Résultat 1.4. Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers	1.4.1 Atelier de lancement du programme						20,000
	1.4.2 Organiser des réunions semestrielles avec les partenaires techniques et financiers						7,000
	Sous Total Résultat 1.4						
Résultat 1.5. Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière.	1.5.1 Activation et mise à jour du site web de la CONAREF						10,000
	1.5.2 Élaboration de la stratégie et du plan de communication de la CONAREF						15,000
	1.5.3 Abonnement internet pour le bureau du Secrétariat permanent						19,800
	1.5.4 Produire des supports de communication (émissions radio et télé, newsletter, brochures)						7,500
	1.5.5 Produire des supports de visibilité de la CONAREF						5,000

	1.5.6 Vulgariser le processus de la réforme foncière (Journées Nationales/ provinciales sur le foncier)					45,000
Sous Total Résultat 1.5						102,300
Sous Total Résultat 1						1,727,800
Effet 2 : Guide méthodologique élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales						
Résultat 2.1 Faire une revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)						70,000
Résultat 2.2 Élaborer le draft du document de la politique foncière (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)						150,000
Résultat 2.3 Élaborer les synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces						55,000
Résultat 2.4 Capitalisation des expériences existantes (PA, femmes)						50,000
Résultat 2.5 Organiser des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques)						364,000
Résultat 2.6 Élaborer le document de politique foncière (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)						480,000
Résultat 2.7 Organiser un atelier national de validation du Document de politique foncière						120,000

Résultat 2.8 Élaborer des textes juridiques complémentaires (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)							379,500
Résultat 2.9 Vulgarisation du document de politique foncière							130,000
Sous Total Résultat 2							1,798,500
Effet 3 : Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés							
Résultat 3.1 Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD	3.1.1 Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilote						45,000
	3.1.2 Mettre en place un Système d'information foncière au sein des communautés dans les deux sites pilotes						958,000
	Sous Total Résultat 3.1						
Résultat 3.2. Elaborer le guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers	3.2.1 Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre						181,852
	3.2.2 Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comites fonciers						130,600
	Sous Total Résultat 3.2						
Sous Total Résultat 3							1,315,452
Total global des Résultats							4,841,752
Administration and Coordination, Bank charges							

Administration and Coordination	1,651,410
Charges Bancaires et autres frais généraux	506,328
Total global Administration et Coordination	2,157,738
TOTAL BUDGET OF THE PROGRAMME	6,999,490

15.ANNEXES

Annexe 1 : feuille de route participative

Annexe 2 : suivi évaluation

Annexe 3 : Matrice de Gestion des Risques

Annexe 4 : Matrice de suivi des jalons 2018 pour la Réforme Foncière

Annexe 1 : Feuille de route pour la gestion participative des projets



Feuille de route validée par le Comité de Pilotage du 20 novembre 2016 pour :

La Gestion Participative et transparente des Processus d'élaboration, de mise en œuvre et suivi d'évaluation des programmes financés par le FONAREDD

1 Introduction

Le présent document a été élaboré et validé au cours de l'atelier des 17 et 18 octobre tenu à Kinshasa dont l'objectif était de convenir de la façon dont les programmes mobiliseront les parties prenantes et tiendront compte de leurs opinions à chaque étape de leur déroulement.

L'atelier a réuni pour ce faire à Kinshasa des représentants des différentes catégories de parties prenantes concernées par les programmes : société civile (nationale et internationale), représentants des Ministères et services de l'état, acteurs privés.

L'objectif de la feuille de route s'inscrit dans le cadre d'exigences de la LOI (cf. point 2). Il vise non pas à définir les modalités détaillées des processus participatifs ou d'atténuation des risques mais à en **identifier les grandes lignes**. Les modalités détaillées et leurs mesures précises seront étudiées par les programmes eux-mêmes. Il est également prévu qu'un guide soit élaboré qui fournisse des recommandations plus précises aux projets pour conduire les processus participatifs. Enfin, il faut rappeler que tous les projets financés par le FONAREDD s'inscrivent dans le cadre général tracé par la CN-REDD en matière de sauvegarde et de standards socio-environnementaux et qu'à ce titre ils devront réaliser des études d'impact selon des modalités participatives, et prévoir des mitigations.

2) Cadre fixé par la LOI pour imposer la méthodologie participative et la transparence

La LOI entre le gouvernement de la RDC et le CAFI consacre un alinéa (3) dans son article II sur les principes généraux et à plusieurs reprises elle rappelle la nécessité de la participation, la transparence, la consultation, comme dans son objectif 8 :

Article II. Principes généraux de la lettre d'intention

Les principes suivants formeront la base de toutes les activités soutenues au travers de CAFI :
(...)

3. Le respect des principes de consultation, participation et de transparence dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des interventions de la Stratégie-cadre Nationale REDD+ et son Plan d'investissement, conformément aux lignes directrices ONU-REDD/FCPF d'engagement des parties prenantes et aux circonstances nationales, tout en reconnaissant et respectant le rôle et la responsabilité de l'État dans les décisions finales. Les modalités pratiques de l'engagement des parties prenantes seront définies de manière participative dans la feuille de route validée par le Comité de pilotage du Fonds National REDD+ avant la première session d'approbation des programmes ;

Objectif 8. En matière de gouvernance (US\$ 26.4M dont US\$ 8M pour les programmes intégrés):

Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+

Le présent document vise à satisfaire les termes de la LOI, à la fois sur les principes et sur la nécessité qu'une feuille de route soit validée par le Comité de pilotage avant la première session d'approbation des programmes, fixée au 20 octobre 2016.

3) Différentes catégories d'objets et programmes financés par le FONAREDD

On peut distinguer deux types de projets financés par le FONAREDD : des projets intégrés et sectoriels.

- **Les projets Intégrés REDD** sont construits autour de l'Aménagement du Territoire et combinent toutes les activités prévues par le Plan d'Investissement, autant que les budgets dévolus le permettent, y compris le planning familial. Ils comprennent donc également des investissements sectoriels et potentiellement des objectifs liés à l'encadrement juridique *provincial* des activités (promulgation d'édits). Ils peuvent comprendre des *activités pilotes* pour les programmes sectoriels ou habilitants de niveau national.
- **Les projets sectoriels** (reconquête de la savane, développement des cultures pérennes, lutte contre l'exploitation illégale du bois, modernisation de l'exploitation artisanale du bois...) peuvent se dérouler dans le cadre des projets intégrés mais aussi en dehors de ces projets. Dans ce cas ils ne bénéficient pas de l'encadrement participatif de ces projets et doivent donc les créer dans leurs espaces d'intervention. Dans certains cas les projets sectoriels ont également des objectifs habilitants d'adaptation des cadres politique et juridique au niveau national. C'est le cas du projet Gestion Durable des Forêts par exemple.
- **les projets habilitants** sont concentrés sur l'élaboration des politiques et l'adaptation du cadre juridique, bien qu'ils puissent aussi comprendre des activités opérationnelles pilotes, dans ou en dehors des projets intégrés, ou des activités de formation. *Les prescrits de la feuille de route pour ces activités opérationnelles sont semblables à celles deux types de projets ci-dessus (intégrés et sectoriels).*

Le tableau ci-dessous suit par étape le **chronogramme logique des étapes** d'un Programme financé par le FONAREDD et il leur fait correspondre des activités constitutives du processus participatif. Ces étapes et activités participatives constituent la feuille de route soumise à la validation du Comité de Pilotage. Il distingue trois types de projets, les projets intégrés, les projets sectoriels et les projets ayant comme objet l'élaboration des politiques et l'adaptation du cadre juridique.

1) Remarque générale sur le ciblage des parties prenantes :

En application de la LOI et de la politique du gouvernement de la RDC, le FONAREDD vise à lutter contre la déforestation et le changement climatique et à améliorer les conditions de vie des populations. Il doit pour se faire cibler l'ensemble des catégories de la population de ses zones d'intervention comme au niveau national. Il doit le faire à la fois pour raison sociale et par souci d'efficacité quant à son objet technique : les jeunes au sein des populations par exemple sont les vecteurs les plus impliqués dans la déforestation, les femmes fournissent une grande partie de la force de travail aux cultures sur brûlis, et leur rôle dans la croissance démographique est central, les peuples autochtones pygmées aussi dans les zones forestières. Il est donc essentiel que ces catégories soient prises en compte, au même titre que les catégories professionnelles et les autres parties prenantes. Elles doivent l'être à tous les niveaux et toutes les étapes :

- dans le travail d'appui à la « structuration du milieu », dans les projets intégrés, en favorisant l'émergence des associations féminines, de jeune, de peuples autochtones pygmées et ceci à tous les niveaux de l'organisation territoriale ;

- dans la représentation est qualité et *statutaire* des organisations de ces catégories dans les Plateformes multiacteurs : CLD, plateformes de groupement, d'ETD, de territoire ;
- dans la représentation est qualité des organisations de ces catégories dans les Comités de Pilotage des projets et programmes ;

De plus, les programmes sectoriels, intégrés et habilitants doivent considérer ces organisations et catégories dans :

- la prise en compte de leurs intérêts vitaux à l'horizon de plusieurs générations dans l'usage des ressources naturelles ;
- les affectations de moyens opérationnels en ménageant des réserves systématiques à leur profit et en développant des méthodologies permettant leur implication et leur bénéfice spécifique ;
- les considérants et objectifs des évolutions politiques et juridiques, afin que leurs intérêts soient défendus à long terme.

ÉTAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
		TOUS PROJETS ET PROGRAMMES	
Conception du programme	1	Identification des parties prenantes : institutions, autorités, responsables techniques, experts locaux et nationaux, projets en cours de réalisation ou passés, ONG locales et nationales, organisations paysannes, associations des femmes et des jeunes, de Peuples Autochtones Pygmées (PAP), plateformes multi acteurs de différents niveaux territoriaux, différents niveaux d'acteurs du secteur privé.	Liste et coordonnées des parties prenantes figurant dans les annexes des documents programme
	2	Échanges distincts avec les différentes catégories de parties prenantes éventuellement aux différents niveaux territoriaux (programmes intégrés), par échantillon, sur les principaux enjeux des sujets concernés (moteurs de la déforestation, situations foncières, pratiques bonnes et mauvaises, problèmes et solutions, situations institutionnelles, arrangements de mise en œuvre, innovations et leurs résultats, diffusion des innovations...)	Compte rendu des échanges dans les annexes des documents programmes Photographies et vidéo des rencontres
	3	Ateliers de Diagnostics participatifs initiaux avec échantillons représentatifs des parties prenantes. Finalisations des diagnostics par sujets, forces et faiblesses (institutions, acteurs), priorités, estimation approximative des coûts de réalisation.	Compte rendu de ces ateliers Photographie des ateliers
	4	Formulation des idées de programme : objectifs, résultats, activités, cadres de résultats et budgets provisoires	Note d'Idée de Programme
	5	Examen élargi et Validation des idées de programmes par les autorités et les principales parties prenantes (ateliers réduits).	Comptes rendus des réunions de validation annexés au document projet
	6	N.B : 3 et 5 peuvent être conduits dans le même atelier. 4 en grande partie aussi.	
Mise en œuvre du programme	5	PROGRAMMES INTEGRES ET PROJETS SECTORIELS	

ÉTAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
	<p>ATELIER DE LANCEMENT DES PROJETS</p> <p>Ils réunissent les personnes représentatives des différentes parties prenantes, les autorités, les services techniques, les chefs coutumiers, les chefs de secteurs concernés, les CARGs (avant refondation quand ils existent) les chefs de groupement, les représentants des grandes organisations religieuses, ONG et projets, les représentants des PAP, des associations féminines etc. Les radios communautaires.</p> <p>Projets présentés, discutés, procès-verbal signés par tous comprenant les remarques des parties prenantes.</p>	<p>Le PV signé notamment par tous les participants.</p> <p>Actes d'engagement des parties prenantes.</p>
Gouvernance	<p>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS TERRITORIALES appelées à élaborer les Plans de Développement aux différents niveaux d'intervention : terroirs villageois, groupements, ETD, territoires.</p> <p>Terroirs : création ou refondation des CLD</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identification ou création des CLD et renforcement des capacités 2) assemblées générales fondatrices des associations territoriales (CLD), 3) l'AG désigne le coordonnateur de CLD et établit la feuille de route ; 4) dépôt des statuts au bureau de l'ETD ; obtention de l'autorisation de fonctionner du chef d'ETD ; <p>Fondation ou refondation des plateformes multi acteurs de groupement, d'ETD</p> <p>Statut : commission para publique représentant local du Comité Foncier de Province. Membres : le chef de secteur, les chefs de groupement, les ONG locales et organisations paysannes, les organisations religieuses, les principales OP, les représentants des CLD de terroirs, les représentants des fermiers et entreprises opérant dans l'ETD. Les représentants des services de l'état : police, agriculture, environnement, travaux publics ; etc.</p> <p>Assemblée fondatrice désigne son coordonnateur et établit sa feuille de route. PV de création signée par l'AT.</p> <p>Fondation ou refondation des plateformes de Territoire :</p> <p>Statut : commission parapublique représentant local du Comité Foncier de province. Membres : l'AT, les chefs de secteur, les coordonnateurs des plateformes multi acteurs d'ETD, les grands chefs coutumiers, les grandes ONGs, les représentants des : organisations religieuses de développement, principales OP, ONG de</p>	<p>Les statuts, les PV de l'AG créant les CLD par le Chef de l'ETD , les feuilles de route, les mandats, les autorisations d'exercer.</p> <p>Les photos des assemblées générales.</p> <p>De même pour toutes les plateformes</p>

ÉTAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
	<p>femmes, de PAP, les principaux fermiers et entreprises opérant dans le territoire, tous secteurs professionnels confondus. Le juge de paix, inspecteur de l'agriculture, superviseur de l'environnement, directeur des affaires foncières. médecin inspecteur, chef de la police. Assemblée Générale nomme le coordonnateur de territoire et établit sa feuille de route. PV de création signée par l'AT.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Tous les projets sectoriels à objets concrets (plantations, concessions communautaire et communale, etc.) sont appelés à élaborer des plans simples de gestion (PSG) à leurs différents niveaux d'intervention : terroirs villageois, groupements, ETD, territoires :</p> <p>Dans le cas des projets sectoriels, a priori répandus sur l'ensemble du territoire, et pour les projets situés en dehors des projets intégrés, la taille des projets détermine le niveau où les projets doivent réaliser des PSG, et ceci en tenant compte du rayon d'impact de ces projets, ainsi que du rapport coût bénéfice de ces PSG. Les tailles sont à adapter en fonction des densités humaines et des contextes fonciers) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) si l'investissement ne dépasse pas les 50 et 200 ha (en fonction des densités humaines) <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités se limite au(x) terroirs immédiatement voisin du lieu de l'investissement 2) si l'investissement est compris entre 200 et 500 ha (à adapter en fonction des contextes fonciers) <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités se limite aux terroirs immédiatement voisins du lieu de l'investissement - ainsi qu'au groupement qui l'englobe. - dans le groupement des groupements trop vastes, ils désignent des échelons coutumiers comme le clan, pertinent pour englober le projet dans un espace plus vaste et cohérent. 3) si l'investissement est supérieur à 500 ha (concessions forestières et agricoles) le renforcement des capacités concerne : l'ETD (s), les groupements et les terroirs qui englobent le lieu de l'investissement. En ayant le souci de limiter le nombre de niveaux auxquels est fait le PSG. Si l'espace est très grand par rapport au territoire, le PSG est fait au niveau du territoire. <p>Le renforcement de capacités consiste à créer des plateformes multi acteurs aux niveaux concernés et à élaborer avec elles des Plans de Gestion des ressources naturelles pour vérifier que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'investissement ne crée pas de problème d'accès aux ressources vitales pour les populations impactées. S'il en crée, il est indispensable de trouver des alternatives aux personnes impactées. 2) il s'inscrit dans une vision à long terme des populations sur la gestion des ressources naturelles. 	<p>Les Plans Simples de Gestion ainsi que les photographies des ateliers d'élaboration de ces plans.</p> <p>Vaut pour chaque niveau concerné</p>

ÉTAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
	<p>3) il peut prévoir des activités concernant indirectement l'investissement principal, par exemple des mesures de mise en défense villageoises conduites par les CLD pour protéger l'investissement principal et pour faire bénéficier les populations des techniques prévues (plantations).</p> <p>Les plans simples de gestion utilisent un modèle standard simplifié proposé par le FONAREDD.</p> <p>Les plateformes multi acteurs de terroir (CLD, conseils de gestion) sont formalisées (statuts déposés au Plan). Les plateformes multi acteurs d'ETD et de groupement ne sont formalisées que si les investissements sont conséquents. Si les CLD n'existent pas, il est nécessaire d'en créer même dans les projets hors Piredd, s'il s'agit de concessions forestières. Ces comités de gestion font partie du CLD.</p>	
2	<p>Création du Comité de Pilotage de Province</p> <p>Comité provisoire comprend le gouverneur, les ministres concernés, le président de la commission environnement de l'assemblée provinciale, le chef de projet intégré, les chefs des grands projets autres opérant dans la zone, les chefs des services, les représentants locaux du GTCR-R (CRONG Dainsi que des grands réseaux religieux et sectoriels, RRN, REPALF, etc.) .</p> <p>Le Comité définitif comprend en plus les coordonnateurs des CARGs de territoire lorsqu'ils sont refondés ainsi que le chef du Comité Foncier provincial. Le secrétariat est assumé par le chef de projet et le superviseur de l'environnement. Les plans de développement ainsi que tous les contrats entre le projet et les opérateurs sous-traitants ainsi qu'avec les bénéficiaires privés ou de terroir, sont présentés et validés par le Comité. Les conclusions sont largement diffusées par les radios rurales et enregistrées (plans de développement) par les administrations concernées.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p> <p>De tels Comités de Pilotage Provinciaux ne sont nécessaires pour les projets sectoriels que lorsqu'ils interviennent massivement dans une province non couverte par un projet intégré (ils sont sous couvert des comités de pilotage des projets intégrés quand ils interviennent dans les PIREDD). Dans le cas contraire, ils se suffisent de mettre en place des Comités de Pilotage Nationaux.</p> <p>Dans les provinces sans PIREDD, les projets sectoriels peuvent agir également au travers des Conseils Consultatifs des Forêts (CCF) en les étoffant éventuellement, au moins ponctuellement, en fonction des thématiques des projets. Quand les CCF n'existent pas, ou fonctionnent mal et peu, les projets appuient leur mise en place, y compris en partageant les charges avec d'autres projets sectoriels.</p>	<p>Les PV de chaque réunion.</p> <p>Les bordereaux d'enregistrement dans les différents services dont les affaires foncières.</p> <p>Les bordereaux/contrats avec les radios rurales précisant le nombre de diffusions de conclusions des PV sur les ondes.</p>

ÉTAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
	<p>Élaboration et validation des programmes de travail des services techniques appuyés par le projet</p> <p>À chaque niveau (Territoire, ETD) les services techniques présentent aux Plateformes multi acteurs leurs feuilles de route contractuellement convenue avec les projets afin de validation.</p> <p>3 Ils présentent semestriellement leurs résultats en application de la feuille de route et les CARGs commentent et valident leurs comptes rendus</p> <p><u><i>Cas des projets sectoriels</i></u></p> <p>Cette mesure n'est requise des projets sectoriels que lorsque l'activité sectorielle implique ces services.</p>	<p>Les feuilles de routes et programmes de travail validés par les plateformes multi acteurs</p>
	<p>Élaboration et validation des programmes de travail du Projet par le Comité de Pilotage de zone et compte rendus faits des activités passées à chaque Comité de Pilotage</p> <p>4 <u><i>Cas des projets sectoriels :</i></u></p> <p>Le porteur de projet élabore son programme de travail et en rend compte aux plateformes multi acteurs de son niveau. Dans tous les cas il rend compte aux services techniques concernés et aux agents du projet.</p>	<p>Les programmes de travail et compte rendus commentés et signés par le Comité de Pilotage.</p>
<p>Aménagement du territoire (AT) et élaboration des Plans de Développement ainsi que des Contrats d'Activité avec le Projet</p>	<p>Présentations de l'ensemble du processus de l'AT, de l'élaboration des plans et des contrats d'activité aux assemblées des plateformes multi acteurs et large diffusion par radios communautaires et autres moyens adaptés.</p> <p>1 <u><i>Cas des projets sectoriels :</i></u></p> <p>Le porteur de projet prend l'attache des radios communautaires de sa zone d'intervention pour les informer des dispositions du Plan Simple de Gestion ainsi que des dispositions prises au bénéfice des populations voisines du projet.</p>	<p>Les communiqués et le nombre de diffusions attestées par les radios communautaires relatif au processus d'AT.</p> <p>Les bordereaux/contrats avec les radios rurales précisant le nombre de diffusions.</p>
	<p>Identification des grandes unités de paysage et de leurs dénominations et limites locales et administratives.</p> <p>2</p>	<p>Les cartes de zonage et les tableaux d'unités de paysages en fonction des</p>

ÉTAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
	<p>À chaque niveau des plateformes multi acteurs des groupes de personnes dont les chefs coutumiers sont désignés par les plateformes pour relever les limites avec les techniciens du projet ou les sous-traitants (ONG et autres)</p> <p>Cartes peuvent être utilisées comme sous bassement : cartes google earth avec limites de groupements, d'ETD et de territoire et positionnement géo référencé des villages et agglomérations.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Pertinent pour les projets sectoriels, aux niveaux définis par leur taille (voir ci-dessus).</p>	<p>grands types de couverts végétaux et des lieux dits. (Normes AT ???)</p>
3	<p>Identification des modalités actuelles et souhaitables de l'appropriation et des formes d'utilisation des unités de paysages. Sont en particulier prises les décisions portant sur les usages stratégiques liés à la sécurité alimentaire et à la préservation des écosystèmes les plus précieux.</p> <p>Modalités de réalisation : ateliers des plateformes multi acteurs à chaque niveau concerné, après refondation des organisations de niveau inférieur. TOUTEFOIS une première étape provisoire de planification doit être réalisée au niveau des provinces, territoires, et éventuellement ETD, AVANT le renforcement des capacités des niveaux inférieurs, afin de fournir aux planifications de rang inférieur des éléments d'orientation, qui devront faire l'objet de confirmations dans un deuxième temps du processus, qui devient alors remontant.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Ils utilisent cette même méthode</p>	<p>Les tableaux présentant ces modalités souhaitées et les décisions de sauvegarde stratégiques.</p>
4	<p>Élaboration des priorités sectorielles de développement (pour tous secteurs, agriculture-élevage, forêts, transport et commercialisation...). Ces priorités ainsi que les tableaux normatifs sur les usages des terres constituent le plan de développement. Ils sont élaborés par les plateformes multi acteurs de chaque niveau territorial.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p> <p>Aux niveaux définis par leur taille (voir ci-dessus)</p>	<p>Les plans de développement validés par toutes les plateformes et ETD.</p>

ÉTAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
	<p>5</p> <p>Enregistrement et communication des plans à tous les niveaux des services techniques et entités territoriales parmi lesquels les affaires foncières, le plan, l'agriculture, l'environnement.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p> <p>Aux niveaux concernés par leurs tailles (cf ci-dessus).</p>	<p>Les bordereaux d'enregistrement</p>
<p>Identification et mise en œuvre des contrats d'activité liés aux plans.</p>	<p>1</p> <p>Identification des investissements d'intérêt collectif et des processus de mise en œuvre.</p> <p>priorités N° 1 des plans de développement d'ETD, de Territoire et de Province (Copil, Cargs de Territoire, d'ETD), même provisoires, sur la base du calibrage estimatif des coûts réalisés en atelier de planification (rappelé en atelier de lancement). La gestion de la mise en œuvre faite par le projet (appel d'offre ou régie, large transparence sur les processus).</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Aux niveaux définis par leur taille, et en complément des projets intégrés quand ils existent, ainsi qu'en application des dispositions légales (exemple des cahiers des charges forestiers).</p>	<p>Les contrats de mise en œuvre passés avec les communautés (ex. entretien des routes) les TDR, AMI, décisions publiées par les radios communautaires.</p>
	<p>2</p> <p>Feuille de route suivi d'évaluation signée avec les plateformes multi acteurs concernés pour l'ensemble de contrats liés aux investissements collectifs. Moyens mis à la disposition des plateformes multi acteurs pour qu'ils soient en mesure d'effectuer ce suivi évaluation. Parmi ces moyens, accès à l'internet et au site du recours et plaintes de la CN-REDD, ainsi que tout e-mail permettant de contacter les responsables techniques et comité de pilotage du projet.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Le suivi évaluation concerne les quatre acteurs des projets sectoriels que sont : 1) les porteurs de projet ; 2) les communautés voisines du projet ; 3) les services techniques ; 4) les plateformes multi acteurs.</p> <p>Pour chaque étape du projet, la feuille de route identifie : les activités de chaque acteur en matière de suivi d'évaluation ; 2) les moyens nécessaires au suivi pour chaque acteur ; 3) les modalités du financement de ces moyens ; 4) les formats des rapports de suivi évaluations et les destinataires de ces rapports. Pour renseigner, observer, dénoncer. Sur la base des indicateurs convenus avec l'ensemble des acteurs et largement diffusés. Standardiser de préférence ces indicateurs. Mais les faire correspondre aux sous-projets.</p>	<p>Feuille de route de suivi d'évaluation cosignée par les présidents des Cargs et la direction du projet transmis au Comité de Pilotage.</p> <p>Rapports de suivi d'évaluation des Cargs signés par les chefs de secteur et chefs coutumiers concernés.</p>

ÉTAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
	Fréquence régulière des rapports, adaptés à l'atteinte des résultats et au calendrier d'activité pour garantir les résultats.	
3	<p>Contrats négociés entre les CLD et le projet pour toutes les mises en œuvre de toutes les activités dans le terroir : agroforesterie communautaire, plantations communautaires, mise en défens. Présence des coordonnateurs de Cargs dans toutes les négociations.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>S'assurer que toutes les activités et les engagements des parties prenantes sont consignés dans des contrats. S'assurer que les objectifs des projets et des contrats correspondent bien aux attentes et aux intérêts des différentes catégories de parties prenantes et pas seulement de la volonté du projet.</p>	Tous contrats transmis au Comité de Pilotage et contresignés par eux (mise œuvre peut commencer avant).
4	<p>Contrats négociés entre le projet et les opérateurs privés y compris les petits paysans : vérification par les CLD et les Cargs de la conformité de ces contrats avec les plans de développement. Co signatures de ces contrats par les CLD et Cargs, ainsi que les agronomes de secteur et les affaires foncières, les superviseurs de l'environnement si concernés (mobilisation durable de superficies importantes).</p> <p><u>Vaut pour les projets sectoriels</u></p>	Co-Signature des plateformes et des services techniques concernés sur les contrats négociés.
5	<p>Feuille de route de suivi d'évaluation avec le comité de pilotage permettant visites semestrielles des activités par les responsables provinciaux des services directement concernés par la mise en œuvre des contrats : intérieur, agriculture, environnement, affaires foncières. Moyens mis à disposition des intéressés par le projet. Objet de la feuille de route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situations des décaissements et des réalisations concrètes - Respect des engagements des contrats notamment des calendriers de mise en œuvre - Situations techniques, foncières - Conflits <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Pertinent dans le cas d'une insertion dans les projets intégrés. Suivi d'évaluation pour le projet et les services techniques, éventuellement par une ONG intermédiaire et les Services Techniques.</p> <p>En dehors des projets intégrés, les services techniques concernés par l'activité font ces visites régulières.</p>	<p>Rapports des missions de suivi d'évaluation examinés en Comité de Pilotage, comme les rapports d'activité et de suivi financier présenté par les chefs de projet.</p> <p>Réactions et résolutions exécutoires dans les procès-verbaux des Comités de Pilotage.</p>

ÉTAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
Évaluations à mi-parcours, capitalisations, visites du secrétariat technique du FONAREDD	6	<p>Rencontres de tous les responsables des plateformes et grands groupes d'intérêt (PAP, femmes, fermiers...) des évaluations à mi-parcours mandatées par le FONAREDD.</p> <p><i>Cas des projets sectoriels :</i></p> <p>De mêmes, à leurs niveaux de taille.</p>	Rapports des évaluations présentés aux plateformes et comité de pilotage, PV de ces réunions et débats largement diffusés.
COMMUNICATION (tout au long de la vie du projet)	7	<p>Prévoir un plan de communication simplifié permettant à tous les acteurs dont les porteurs de projets (en zone intégrée ou en dehors pour les sectoriels) de transmettre des informations fiables, de contrecarrer la désinformation, mais aussi de recevoir et de diffuser les plaintes et recours, et de les traiter à tous les niveaux, de manière transparente. Baser ce plan sur la diffusion régulière des indicateurs des contrats de mise en œuvre. Le FONAREDD est sollicité pour proposer les outils standardisés de cette communication</p>	Sera précisé dans la feuille de route sur la communication dans les programmes du FONAREDD, à élaborer.
ÉLABORATION DES POLITIQUES ET TEXTES JURIDIQUES			
Conception du programme	1	Voir plus haut (tous programmes)	
Atelier de lancement	2	<p>Atelier national de lancement réunissant les grandes parties prenantes pour présenter les objectifs, la méthodologie, les grandes étapes et jalons, le dispositif de mise en œuvre, les éléments du renforcement des capacités.</p> <p>Communiquée télé et radio diffusé (y compris chaînes provinciales) sur l'événement et tous les éléments et objectifs du programme clairement exprimés, afin que le public comprenne la nature du processus et son ambition.</p>	<p>Le dépliant de vulgarisation du document programme permettant de largement diffuser une information fiable sur ses objectifs</p> <p>Le compte rendu de l'atelier</p> <p>Les bordereaux de diffusion dans les différentes chaînes permettant de couvrir toutes les provinces.</p>

ÉTAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
Renforcement des capacités des institutions clés	<p>3</p> <p>Comité de pilotage : présence de représentants de la société civile, des grands groupes d'intérêts dont les coutumiers, services techniques, experts nationaux de grand renom, principaux parlementaires concernés par le sujet. Moyens de travail ad hoc de ces experts.</p> <p>Installation officielle du Comité de pilotage au moment de la cérémonie de lancement.</p> <p>Services techniques : identification d'une cellule restreinte en charge du projet et assurée de sa continuité, capacités suffisantes en ressources humaines et en moyens techniques permettant d'assumer dans de bonnes conditions les tâches programmées dont la capitalisation des expériences passées et en cours.</p> <p>Pool d'experts locaux et internationaux ; moyens disponibles en réserve, y compris pour appuyer l'élaboration d'édits provinciaux et pour renforcer les services techniques provinciaux lors de la rédaction de ces textes dans le cadre des projets intégrés (le cas échéant).</p> <p>Constitution d'un pool restreint d'expertise chargée de porter le projet (consultants et fonctionnaires) chargé d'accompagner l'ensemble du processus dont la rédaction des textes, l'animation des missions d'études et de capitalisation, les ateliers de validation.</p>	<p>Compte rendu des séances du comité de pilotage portant en particulier sur la pérennité des experts, la suffisance et la disponibilité des moyens de renforcement des capacités (ou le programme d'acquisition de ses capacités)</p>
État des lieux du secteur	<p>4</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Après l'examen des textes et de la littérature et le débroussaillage rédaction d'une note problématique détaillée réalisée par le groupe d'expert. S'il existe un draft zéro par exemple élaboré par le gouvernement il peut être soumis directement à l'examen détaillé du comité de pilotage, étape suivante ; 2) Examen détaillé de la note initiale par le comité de pilotage 3) Ateliers provinciaux en nombre échantillonné de provinces pour couvrir l'ensemble des situations foncières du pays ; 4) Visite des expériences spécifiques innovantes ou problématiques (notamment lors des déplacements pour animer les ateliers provinciaux ; 5) Rédaction de l'état des lieux par le groupe d'expert identifiant clairement les éléments de problématique et pointant 6) Examen de l'état des lieux par le Comité de Pilotage 7) Examen de l'état des lieux et validation lors d'un atelier national formulant des hypothèses 	<p>Compte rendu du Comité de Pilotage sur l'analyse des textes</p> <p>Choix des provinces validé par le Comité de Pilotage</p> <p>Le compte rendu des ateliers provinciaux et des visites de site</p> <p>L'état des lieux</p> <p>Le compte rendu de l'état des lieux par le comité de pilotage</p>

ÉTAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
	8) Validation finale de l'état des lieux par le comité de pilotage.	Compte rendu de l'atelier national sur l'état des lieux Validation de l'état des lieux et des pistes de travail pour la politique et la réforme des textes.
Rédaction de la note de politique nationale	5 Travail d'experts. des consultations de groupes d'intérêt peuvent être organisées. Parmi ces groupes d'intérêt figurent les peuples autochtones pygmées, les entrepreneurs agricoles, les forestiers... Réunion du comité de pilotage permettant de pré valider la note de politique. Atelier national de validation comportant des représentants de chaque province. Il est présidé par le Ministre en charge de la politique. La politique est validée par cet atelier.	Les comptes rendus détaillés des échanges avec les groupes d'intérêt La note de pré validation Le compte rendu de l'atelier national de validation
Soumission de la politique en conseil des ministres et promulgation	6 Processus interne au gouvernement Large diffusion des dispositions de la politique au moment de la promulgation	Les communiqués de presse (journaux, radios, télévisions) dans toutes les provinces.
Lancement de projets pilotes d'envergure limitée permettant de suivre les hypothèses ou certaines des hypothèses de la politique	7 Cette étape, non obligatoire, peut s'appuyer sur les projets intégrés ou sectoriels du Fonaredd, ou sur des projets en cours en dehors des projets intégrés. S'agissant de sous projets opérationnels, ils obéissent aux règles de participation, de consultation, de transparence, de communication des projets intégrés ou sectoriels. Les leçons tirées de ces projets font l'objet d'une large diffusion et de réunions d'échange aux niveaux provincial et national.	Les comptes rendus de suivi d'évaluation, de capitalisation des leçons de ces expériences
Rédaction des ébauches des textes	8 Consultations individuelles et collectives partielles possibles à la discrétion du groupe d'expert pour confronter ses réflexions.	

ÉTAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VÉRIFICATION
juridiques par le groupe d'expert		Les textes peuvent être de nature différente et compléter ou éclairer les applications spécifiques des chapitres des lois ou codes et règlements existants ou bien porter sur un corpus de loi complète (exemple de l'aménagement du territoire).	
	9	Soumission des textes à un atelier national (ou plusieurs en fonction du calendrier de production des textes). Ces ateliers nationaux comprennent des représentants de l'ensemble des groupes d'intérêt, de la représentation nationale, de la société civile, des provinces. Le Comité de Pilotage arbitre les éventuels points en désaccord lors de l'atelier avant de passer à la finalisation des propositions initiales de texte.	Compte rendu détaillé de l'atelier
Soumission des textes au Parlement	10	Les textes sont soumis au conseil des ministres avant transmission au parlement. Ils peuvent, avant transmission, recevoir des modifications vérifiées à nouveau par le groupe d'experts et le comité de pilotage.	Les textes eux-mêmes. Avant passage au Parlement.
Accompagnement du travail parlementaire sur les textes	11	Le groupe d'expert reste en place durant l'examen par le Parlement pour appuyer le travail parlementaire, expliquer les textes et contribuer aux rédactions finales après	

Annexe 2 Note portant sur le suivi d'évaluation des Projets



NOTE PORTANT SUR LES RELATIONS ENTRE LES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET LE FONAREDD CONCERNANT LE SUIVI ET ÉVALUATION TRANSPARENT DES PROGRAMMES

Les éléments de cette note ou cette note elle-même doivent être intégrés dans les documents de programme² avant transmission dudit document par le Président du Comité de Pilotage à l'Agent Administratif du Fonds National REDD+ pour demande de décaissement.

Responsabilités des partenaires de mise en œuvre

- 1) Le Fonds National REDD+ de la RDC s'efforce de produire des rapports axés sur les résultats. Les agences transmettent des **rapports semestriels et annuels** ⁽³⁾ au FONAREDD qui les publie sur son site. Le rapport d'avancement de chaque programme doit décrire la façon dont les activités ont contribué à la réalisation de résultats immédiats (à court terme) pendant la période considérée, et si ces résultats immédiats contribuent collectivement à la réalisation des effets escomptés convenus dans le Plan d'Investissement, dans la Lettre d'Intention signée avec CAFI (jalons) et dans le cadre du résultat spécifique du Programme.
- 2) les informations contenues dans les rapports annuels et semestriels préparés par les partenaires de mise en œuvre sont consolidés pour la préparation du Rapport annuel sur l'état d'avancement du Fonds soumis au Comité de Pilotage et aux contributeurs du FONAREDD.
- 3) les rapports semestriels contiennent les principaux résultats et leur contribution par rapport aux objectifs du programme en lien avec le Plan d'Investissement du Fonds et avec la LOI :
 - a. Présentation des réalisations les plus importantes du Programme au cours de la période considérée: il s'agira de :
 - i. Résumer les progrès accomplis par le programme par rapport aux effets/résultats prévus dans le Plan d'Investissement, vis-à-vis du ou des indicateur(s) pertinent(s) référés dans ces documents, ainsi qu'en référence aux indicateurs du CAFI ; Indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée.
 - ii. Indiquer les résultats immédiats obtenus pendant la période considérée, en faisant référence à/aux indicateur(s) pertinent (s) contenus dans le document de programme. Les résultats immédiats (livrables) sont les accomplissements dont votre programme est directement responsable. Indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée. Inclure le taux d'achèvement ainsi que le type et le nombre de bénéficiaires.
 - iii. Décrire tout retard dans la mise en œuvre, les défis, les leçons apprises et les bonnes pratiques : au cas où il y a eu des retards, expliquer la nature des contraintes et des défis,

² Dans les parties du document de programme relatives aux arrangements de mise en œuvre du programme et les arrangements de suivi et évaluation, et/ou en annexe.

³Sur la base du format de rapport présenté en annexe du manuel d'opération du FONAREDD. Les rapports trimestriels sont également les bienvenus.

des mesures prises pour atténuer les retards dans l'avenir et les leçons apprises au cours du processus. Fournir une analyse actualisée des risques (Est-ce que les risques identifiés lors de la conception du programme ont été matérialisés ou modifiés ? De nouveaux risques ont-ils été identifiés ?). Est-ce que des révisions programmatiques ont été conduites au cours de la période considérée, et si oui, pourquoi ?

- iv. En utilisant le Cadre de Résultats du document de programme, présenter les données quantitatives sur la réalisation des indicateurs au niveau des effets, et résultats (sous forme du tableau de cadre de résultats). Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données sur les indicateurs, en expliquer les raisons et fournir des explications détaillées sur la façon dont ces données vont être recueillies et les dates auxquelles ces données vont être renseignées.

b. Les éléments financiers et de gestion :

- i. Mention et description des révisions budgétaires et de leur approbation par les Comités de pilotage du Programme ;
- ii. États des engagements et des dépenses par activité et rubrique tel qu'approuvées dans le Plan de travail du programme ;
- iii. état des besoins de réallocation des ressources si nécessaire, au-delà des niveaux de réallocation autorisés par les procédures propres des agences. Ces réallocations devront être validées par le Comité Technique du Fonaredd.
- iv. Rapports d'audit du programme lorsque disponibles, incluant tout cas de mauvaises utilisations des ressources ;
- v. États de mise en place des structures de gestion des programmes, par exemple : point sur le recrutement du personnel et états de présence de celui-ci.
- vi. et tous documents permettant d'apprécier les problèmes et solutions liés à la mise en œuvre financière et de gestion du programme.

c. Les éléments permettant de suivre les aspects techniques en particulier :

- i. les instruments méthodologiques :, guides, formulaires, statuts, fiches techniques...
- ii. les rapports de suivi d'évaluation et d'impact socio-environnemental
- iii. les produits de capitalisation et de communication
- iv. les indicateurs convenus renseignés (cadre de résultat)

d. Afin d'étayer les informations contenues dans ce rapport, joindre toute information complémentaire pertinente, y compris toute photographie, vidéo, rapport d'évaluation et étude menée/publiée.

e. les listes de présence des personnes ayant participé aux processus participatifs devront être jointes aux rapports, y compris les photographies liées.

Responsabilités du FONAREDD

- 1) Le Secrétariat Exécutif est invité comme membre au Comité de Pilotage des programmes financés par le Fonds.
- 2) Le Secrétariat Exécutif du Fonds organise des réunions de coordination auxquelles les chefs de projet sont tenus de participer ainsi que les personnels du projet concernés. Les frais de participation à ces réunions sont à la charge des programmes/projets.
- 3) Le Secrétariat Exécutif organise des ateliers destinés à élaborer les outils standardisés pour l'engagement des parties prenantes tel qu'indiqué dans la « feuille de route de la gestion participative des projets », ainsi que pour l'exécution des programmes, tels que les modalités et formulaires des Plans Simples de Gestion, les plans

de développement, les contrats de Paiements pour Services Environnementaux etc. Les agences y participent, y présentent leurs outils s'ils en emploient déjà et s'engagent à employer les outils communs élaborés par les ateliers.

- 4) les partenaires reçoivent des missions de suivies régulières du Secrétariat Exécutif du FONAREDD, aux fins d'informer le Comité Technique et le Comité de Pilotage sur les progrès réalisés. Ces missions sont effectuées de concert avec les chefs de projet et les experts concernés.
- 5) Le Secrétariat Exécutif rédige annuellement et semestriellement un rapport consolidé d'avancement des programmes/projets dans lequel, sur la base des rapports et des missions de suivi, il attire l'attention des agences et des bailleurs sur les taux de réalisation, les retards éventuels et leurs causes.
- 6) Sur la base des rapports reçus, de ses propres évaluations in situ ou d'informations provenant des partenaires et acteurs locaux, le Secrétariat du FONAREDD adresse des alertes aux agences dans le cas notamment où les rythmes de réalisation, d'acquisition de biens et de services, ou de paiements pour services environnementaux ne correspondent pas à la planification initiale, aux contrats, et vont avoir une répercussion sur l'atteinte des résultats du Plan d'Investissement. Ces alertes sont transmises au Comité Technique puis au COPIL dans la mesure où elles ne sont pas suivies d'effets jugés satisfaisants par le secrétariat exécutif.
- 7) Les agences sont invitées en Comité Technique chaque fois que des retards importants se profilent afin de fournir des explications et indiquer les mesures qu'elles comptent prendre pour pallier ces retards.
- 8) Le Comité de Pilotage du Fonds National REDD+ reçoit les résumés de ces échanges et fournit ses orienta

Annexe 3 Matrice de gestion des risques encourus ou induits par les programmes

Introduction :

Le présent document a été élaboré et validé par l'atelier des 7 et 8 décembre dont l'objectif était de convenir de la façon dont les risques induits ou encourus par les programmes financés par le FONAREDD seront atténués par des mesures adéquates.

L'atelier fait suite à celui qui les 6 et 7 novembre a élaboré la feuille de route sur la gestion participative des programmes. Il a eu lieu au Centre Caritas de Kinshasa et comprenait des représentants des différentes catégories de parties prenantes concernées par les programmes : société civile (nationale et internationale), représentants des Ministères et services de l'état, bailleurs. À noter que les acteurs privés n'étaient pas représentés.

Tous les projets financés par le FONAREDD s'inscrivent dans le cadre général tracé par la CN REDD en matière de sauvegarde et de standards socio-environnementaux et à ce titre ils devront respecter les « standards » de la REDD ainsi que réaliser des études d'impact et prévoir des mitigations appropriées. Ces études comprennent elles-mêmes l'identification des risques et prévoient des mitigations mais elles seront plus orientées vers la gestion des impacts sociaux environnementaux. Sans exclure les impacts socio- environnementaux, les risques pointent davantage les causes d'échecs des projets pour raisons liées à l'insécurité, aux conflits d'intérêts, à la mauvaise foi, à la fraude...

Il est donc nécessaire pour le FONAREDD de rappeler ces grands types de risques et les grands axes de leur mitigation, afin de fournir un cadre synthétique de référence en la matière aux programmes du Fonds. L'exercice est encadré par le chapitre sur les risques du Plan d'Investissement du FONAREDD, qui sert de base à l'ébauche de matrice présentée ci-dessous. Le chapitre est organisé par secteur d'activité ou de problématiques (gouvernance, foncier, aménagement du territoire, énergie, agriculture). Une matrice spécifique a été ajoutée pour les projets intégrés. La méthodologie adoptée a consisté à examiner et à mettre au point en séance plénière toutes les lignes des documents préparés (le chapitre du plan d'investissement et le draft de la matrice préparée par le secrétariat exécutif du FONAREDD).

Cadre fixé par la LOI entre le gouvernement de la RDC et le CAFI :

La LOI entre le gouvernement de la RDC et le CAFI contient un article sur l'analyse des risques qu'elle lie à la gestion participative des programmes, pour en faire deux jalons séparés de la LOI (le premier jalon a été franchi avec l'atelier sur la gestion participative validé par le Comité de Pilotage du FONAREDD du 20 octobre :

Article II. Principes généraux de la lettre d'intention

Les principes suivants formeront la base de toutes les activités soutenues au travers de CAF I:

(...)

3. Le respect des principes de consultation, participation et de transparence dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des interventions de la stratégie-cadre Nationale REDD+ et son Plan d'investissement, conformément aux lignes directrices ONU-REDD/FCPF d'engagement des parties prenantes et aux circonstances nationales, tout en reconnaissant et respectant le rôle et la responsabilité de l'état dans les

décisions finales. Les modalités pratiques de l'engagement des parties prenantes seront définies de manière participative dans la feuille de route validée par le Comité de pilotage du Fonds National REDD+ avant la première session d'approbation des programmes ;

Objectif 8. En matière de gouvernance (US\$ 26.4M dont US\$ 8M pour les programmes intégrés):

Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+

Jalons intermédiaires décembre 2018

Analyse détaillée des risques, d'ici à la fin 2016, réalisée en concertation avec les parties prenantes pertinentes, et mise en œuvre de mesures d'atténuation spécifiques et efficaces visant à assurer la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion fiduciaire, y compris dans la mise en œuvre du portefeuille d'interventions de la stratégie-cadre nationale et du plan d'investissement national REDD+.

Le document présent constitue le deuxième jalon de la LOI à satisfaire avant la fin de l'année 2016, l'élaboration d'une matrice de gestion des risques.

MATRICE DE GESTION DES RISQUES

Cette matrice est construite à partir du chapitre sur les risques du plan d'investissement ainsi que sur des propositions de contenu émanant du Secrétariat Technique du FONAREDD (projets intégrés).

PROJETS INTEGRES

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTÉNUATIONS (version élaborée en atelier)
1	Faisabilité : consultation insuffisante des parties prenantes ou d'une partie des parties prenantes amenant à des conflits d'intérêts et à la mauvaise gestion de ces conflits	<ol style="list-style-type: none"> 1) Veiller à ce que les facilitateurs/consultants aient une connaissance actualisée des réalités locales ; 2) Identifier les parties prenantes, leurs liens, leurs intérêts partagés et leurs conflits d'intérêts. Notamment en matière de GRN ; 3) Élaborer de manière transparente les échantillons d'interlocuteurs et de leur représentativité ; 4) Consulter chaque groupe d'intérêt vis-à-vis des objectifs à conduire ; 5) Étudier séparément et en groupes les données des problèmes à résoudre : limiter la déforestation, améliorer les conditions de vie et les revenus, favoriser le développement local ; 6) Bien identifier les types d'activités qui vont être conduites et examiner les modalités et les conséquences de ces activités pour chaque groupe d'intérêt y compris les élites ; 7) Bien identifier les structures de base et leur rôle chargées de gérer les arbitrages sur les Ressources naturelles (ETD, CLD ?) et mesurer les risques de conflit interne au sein de ces structures ou institutions ; 8) Consulter et échanger avec les politiques (gouvernement provincial, assemblée provinciale).
2	Lancement : Risque de faible compréhension et appropriation du projet par les autorités et les parties prenantes	<ol style="list-style-type: none"> 1) Intégrer les parties prenantes dans les comités de pilotage. et respecter un modèle de représentativité acceptable suivant un modèle pré établi (professionnels, société civile, peuples autochtones...) et des gens représentatifs des territoires et des administrations, clergé.... 2) Largement communiquer le canal des radios communautaires et autres 3) Présenter les idées de projet et les mettre au point et les faire valider par les parties prenantes et les autorités (matrice participative) 4) Produire un document simple qui explique les grandes orientations, la répartition des tâches et les activités de détail, pour que chacun s'y retrouve et qu'il n'y ait pas de frustration. En termes simples et compréhensibles éventuellement traduit. 5) Lancement de projet : reprise des principes et des activités convenues.
3	Phase de démarrage : Frustration des parties prenantes locales vis-à-vis de la durée des phases de démarrage	<ol style="list-style-type: none"> 1) Créer un mécanisme de recours et plainte avec des relais pertinents qui permettent à toutes les parties prenantes d'envoyer des plaintes au comité de pilotage et à tous les responsables de la mise en œuvre (ce point vaut pour la gestion des risques de toutes étapes du projet). 2) Mettre dans les équipes projets des gens qui gèrent les doléances pour qu'il y ait écoute et dialogue avec les plaignants. 3) De faire les lancements des activités que lorsque les moyens sont effectivement disponibles 4) Bien anticiper la durée des processus et bien communiquer avec les parties prenantes sur ces durées. 5) Bien expliquer les procédures ; comment on va les gérer, qui va le faire, le temps que cela va prendre... 6) Les équipes projet doivent tout faire pour bien maîtriser les procédures.

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTÉNUATIONS (version élaborée en atelier)
		7) Les comités de pilotage du projet le fonaredd doivent être attentifs à la gestion des procédures, elles doivent faire pression pour qu'elles soient bien gérées et dans le calendrier de la part de tous ceux qui ont à les mettre en œuvre. Agences, opérateurs, fonaredd et autorités doivent participer aux comités de pilotage.
4	Création des équipes projets : Frustration des parties prenantes vis-à-vis de la constitution des équipes projet et de l'implication des institutions locales.	<ol style="list-style-type: none"> 1) À égalité de compétence favoriser les recrutements locaux 2) Impliquer les services techniques locaux et mobiliser les ressources humaines locales dans la mesure du possible. 3) Impliquer les ONG locales dans la mise en œuvre des projets 4) Recruter les personnels et les ONG par appel à candidature.
5	Durée excessive des processus de structuration du milieu et d'aménagement du territoire, ralentissant le calendrier des réalisations concrètes et l'atteinte des résultats. Parmi les causes de ces durées, conflits internes et impossibilité à parvenir à des consensus.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Dimensionner correctement les équipes de facilitation et ne pas reporter le problème sur les sous-traitants ; 2) Standardiser les Plans de Gestions des Ressources Naturelles, en recherchant la simplification et la clarté 3) Privilégier dans le calendrier les plans de niveau supérieur permettant de mettre en œuvre rapidement les investissements d'intérêt collectif 4) Anticiper les besoins en créant des réserves sur les produits d'investissement dont la préparation est longue (ex : palmiers) ; 5) Mettre en œuvre les activités au fur et à mesure de la réalisation des plans de développement, en veillant à ce que l'évaluation à mi-parcours ne crée pas de problème de trésorerie à la mise en œuvre des plans de développement. Programmation rigoureuse nécessaire ; 6) Mettre en place des dispositifs de gestion des conflits impliquant les parties prenantes et les « sages » des comités de pilotage ou des plateformes multi acteurs ; 7) Contrôler avec précaution les messages de large information des populations.
6	Plans de développement de terroir ou de territoire. Conflits d'intérêt et ou de droit entre les parties prenantes rendant les consensus difficiles ou peu fiables sur l'usage durable et la protection des ressources naturelles	<ol style="list-style-type: none"> 1) Clarifier les droits portant sur les ressources naturelles concernées par les activités avant de les financer. 2) Faire des études d'impacts sociaux environnementaux et on exige que leur mise en œuvre soit financée. <ol style="list-style-type: none"> a. Analyser les avantages, les risques et les pertes de chaque partie prenante dans l'examen des alternatives d'usages des sols ; b. Analyser les avantages, les risques et les pertes de chaque partie prenante dans l'examen des alternatives d'usages des sols ; c. Étudier et mettre en valeur l'analyse économique détaillée à court, moyen et long terme des alternatives durables, pour chaque partie prenante et en particulier les plus vulnérables. Examiner la possibilité tangible et durable de compensations (d'usages) dans le cas de pertes effectives de bénéfice, même provisoire. d. Craindre les consensus de façade. Rechercher les compromis bien étudiés aux fausses solutions de circonstance.
7	Frustrations suscitées par l'AT sur les besoins d'investissement collectif faiblement budgétés par les Projets Intégrés suscitent le faible soutien des autorités sur l'application des plans et la GRN	<ol style="list-style-type: none"> 1) Impliquer fortement la territoriale et les ETD au niveau de la faisabilité, de l'aménagement du territoire et du suivi évaluation, 2) Faire des réserves dans les budgets permettant de financer les urgences d'infrastructure et d'équipement des plans de développement (ponts stratégiques, équipements de santé, entretien des routes, construction de bâtiments administratifs vitaux est à grande visibilité). 3) Dans les renforcements de capacités, prévoir les moyens d'équiper les ETD, dont l'implication est vitale pour la GRN.
8	Non-application ou partielle des dispositions des Plans d'Aménagement due aux blocages internes des plateformes multipartenaires (conflits,	<ol style="list-style-type: none"> 1) Accorder une grande importance à l'implication des ETD et des chefs coutumiers dans l'élaboration des plans d'usages des terres, des plans de développement et des contrats de plan. Veiller à ce que leur accord formel soit obtenu et qu'ils ne soient pas lésés dans leurs prérogatives, mais accompagnés et inspirés par les plans.

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTÉNUATIONS (version élaborée en atelier)
	malentendus avec les ETD, les chefs coutumiers, les responsables administratifs sur les prérogatives respectives)	<ol style="list-style-type: none"> 2) Pour les responsabiliser aider à faire reconnaître aux chefs des positions non honorifiques dans la structuration des plateformes de terroir, de groupement et d'ETD, ainsi qu'aux élus ; A réfléchir et nuancer en fonction des situations. 3) Étudier de manière transparente avec tous les intéressés comment faire prévaloir l'intérêt collectif et celui des plus vulnérables, par quels garde fous, notamment en matière de réaffectation de l'usage des terres.
9	Instabilité politique et édits provinciaux sur les plans de développement, rendant difficile ou peu légitime la promulgation d'édits locaux couvrant l'opposabilité aux tiers de ces plans.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Faire enregistrer toutefois à chaque niveau administratif territorial (groupement, ETD, Territoire, Province) et de manière formelle (document écrit largement diffusé signé par les autorités) ainsi qu'au niveau des services techniques concernés (foncier, agriculture, environnement). 2) Impliquer l'environnement dans la production d'actes de protection des ressources naturelles, en application des plans, dès lors que la mise en défens et la protection sont concernées (actes du ministère de l'environnement mettant en défens les espaces concernés, les galeries forestières etc.) . Donner à ces documents-là plus large diffusion dans tous les villages et quartiers concernés ainsi qu'auprès des autres services techniques comme le foncier. Impliquer ces services dans les procédures de constat sur place des violations flagrantes. 3) Préférer une couverture politique provisoire ou faible (textes de reconnaissance des plans par les gouverneurs et assemblées) à pas de couverture politique du tout. 4) Standardiser les plans et prévoir des pages de signature des différents responsables de niveau supérieur.
10	Pratiques frauduleuses Poursuite des pratiques frauduleuses d'exploitation des ressources naturelles, encouragées par l'instabilité politique, les intérêts particuliers multiples dont ceux des agents administratifs, des chefs coutumiers...	<ol style="list-style-type: none"> 1) Accorder à la communication une place centrale dans toutes les démarches de lutte contre la fraude et les abus de pouvoir. Renforcer les capacités des radios rurales, leur donner la possibilité de reporter et de constater in situ... 2) Renforcer les capacités des plateformes multi acteurs pour qu'elles effectuent les constats et les contrôles et dénoncent les abus. Dans ces plateformes impliquées fortement les autorités judiciaires, et de police et éventuellement militaires et les plateformes les encouragent à mettre en œuvre les procédures de sanction conformément à la loi en vigueur. 3) Renforcer les capacités et la motivation des services techniques chargés du contrôle.
11	Surenchère sur les Paiements pour services environnementaux	<ol style="list-style-type: none"> 1) Intégrer des réserves dans les tarifs budgétés ayant calculé les objectifs quantitatifs 2) Adopter des tarifs communs inter projets 3) Fixer les tarifs de départ à des niveaux réalistes et incitatifs
12	Non-respect des engagements respectifs des parties prenantes des contrats de mise en œuvre de plans.	<ol style="list-style-type: none"> 4) Bien vérifier la faisabilité des projets en matière foncière, le respect des droits d'usage et le coût réel des activités, pour que la part du projet ne soit pas trop faible. 5) Bien définir les rôles et le partage des bénéfices des contrats. 6) Contractualiser les engagements ; 7) Publier les engagements, largement communiquer sur eux 8) Évaluations régulières et partagées des engagements en présence des plateformes multi acteurs. 9) Et par le Comité de Pilotage pour les principaux engagements et pour les causes de rupture de trésorerie. 10) Dans les contrats, fixer des étapes intermédiaires de vérification et de recadrage, ne pas se satisfaire de vérifications in fine.
13	Capacités faibles, difficiles à renforcer des services de l'état, rendant difficiles l'atteinte des objectifs de gouvernance du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prévoir des moyens et des négociations initiales pour sélectionner et motiver le personnel adéquat dont les nouvelles unités ; 2) Renforcer les capacités de ces agents sélectionnés ; 3) Renforcer globalement les administrations concernées (formations, équipements). Utiliser les vieux agents dans la formation des jeunes.

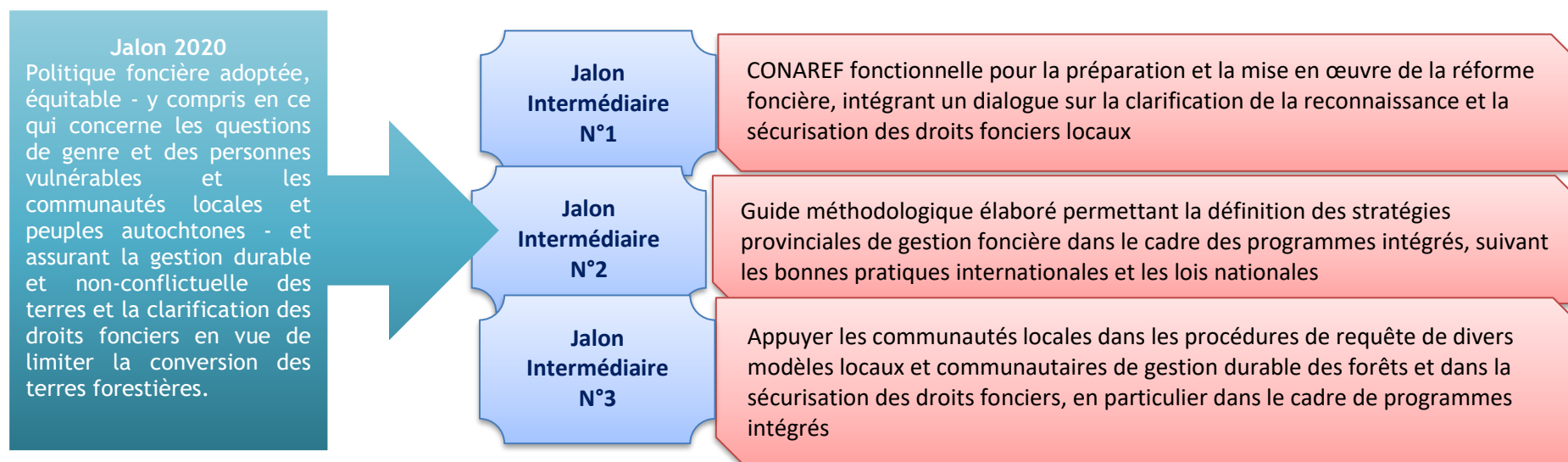
PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTÉNUATIONS (version élaborée en atelier)
	(agriculture, environnement, foncier, intérieur).	
14	Les pratiques frauduleuses de l'administration se poursuivent malgré les avantages fournis par le projet	<ol style="list-style-type: none"> 1) Veiller à ce que ces avantages soient suffisamment incitatifs 2) Conditionner au résultat une partie de leur paiement ou leur fourniture 3) Établir un mécanisme de validation locale de ces paiements (plateformes multi acteurs, équipe projet.)
15	Mauvaise foi des parties prenantes et consensus de façade , notamment sur le foncier et les droits d'usage.	<ol style="list-style-type: none"> 1) S'assurer que les groupes vulnérables sont vraiment représentés dans les plateformes et qu'ils ont la possibilité d'y présenter leurs doléances. 2) Former la juridiction de paix sur les enjeux de la GRN et les impliquer dans les plateformes multi acteurs, afin qu'elle soit un recours possible vis-à-vis des violations de règles convenues.
16	Réaffectation de l'usage des terres mettant en péril la sécurité alimentaire locale , celle des vulnérables en particulier.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre la sécurité alimentaire et toutes les pratiques liées au premier plan des débats lors de la planification de l'usage des terres, à tous les niveaux de planification ; 2) Renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes sur les dangers des grandes réaffectations de l'usage des terres en termes de sécurité alimentaire lors des exercices de planification, 3) Étudier en particulier les grands flux de produits agricoles aboutissant à l'alimentation des cités, et avoir le souci de développer des productions durables là où les plans amènent à réduire les productions non durables ; 4) Étudier et planifier les mesures nécessaires à ces développements et réserver dans les budgets des marges d'adaptation.
17	Capture des avantages du projet par les élites	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réserver des moyens spécifiques dans la conception du projet aux types d'investissements susceptible d'intéresser les élites et leaders d'opinion, hommes politiques... (plantations de superficies adaptées au secteur privé) 2) Réserver en contrepartie des moyens distincts pour le développement des autres catégories de la population : femmes, paysans villageois, peuples autochtones. 3) Veiller à la représentation organisée de ces catégories de population dans les plateformes multi acteurs. Afin de dénoncer les accaparements. 4) Veiller à la transparence totale des investissements programmés et réalisés pour chaque catégorie d'acteurs (comptes rendus dans et par les plateformes multi acteurs, comités de pilotage). 5) Être particulièrement attentifs aux études de sauvegardes et d'application des standards dans les investissements traduits par de grandes réaffectations des usages des terres.
18	Effet rebond	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prévoir dans les zones les plus favorables à l'effet rebond le développement des alternatives aux activités à risque d'effet rebond (pêche, pisciculture, élevage, agroforesterie en savane...) ; 2) Agir également sur les causes sous-jacentes et indirectes de la déforestation (croissance démographique) ; 3) Développer les zones d'émigration vers la forêt (exemple nord kivu et Mamvasa, Masi-Manimba et kwamuth) 4) Orienter les activités vers les savanes anthropiques) par les plans de développement et d'affectation des terres, orienter les investissements dans les zones de savane anthropiques et de forêts dégradées, ainsi que dans les anciennes plantations ; 5) Conditionner les appuis du projet au respect de ces orientations ; 6) Renforcer les capacités des services techniques pour qu'ils respectent les plans (cadastre, environnement, agriculture, mine) les comités de pilotage valident tous les moyens concernant les grandes attributions en fonction des plans d'affectation des terres. 7) Faire enregistrer les plans auprès des services du cadastre, ETD, Agriculture, Environnement, Mines, AT. 8) Mobiliser les compétences géologiques (chercheurs, fonctionnaires, secteur privé) susceptibles d'éclairer les choix des plans de développement et

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTÉNUATIONS (version élaborée en atelier)
		<p>d'occupation des sols sur les risques miniers et pétroliers ainsi que sur les coûts de renoncement à l'exploitation de ces ressources.</p> <p>9) Programmer dans les pireds des moyens pour appuyer les reboisements dans les zones à développement minier artisanal.</p>
19	<p>La mauvaise gestion fiduciaire des projets remet en cause l'atteinte des résultats du projet et les éléments de durabilité qu'il contient.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Manuel ou guide de procédures simplifiées et élaboré par chaque agence, qui décrit pour tous les procédures à suivre pour toute forme d'acquisition de biens et de service, pour leur reporting et pour les modalités de suivi évaluation auxquelles ils sont tenus. Ce manuel décrit les rôles détaillés de l'ensemble des acteurs impliqués dans le suivi évaluation, et les modalités de réunion, la composition, la représentativité des membres des comités de pilotage. 2) Formation nécessaire des parties prenantes pour la maîtrise des procédures. 3) Question sur les hautes autorités comme acteurs principaux de convocation et comme animateurs des comités de pilotage ainsi que des agences ou de leurs opérateurs ? Ne représentent-ils pas eux-mêmes un risque majeur ? n'est-il pas préférable de donner ces rôles à la société civile, au moins comme adjoints ? 4) Les Agences engagent leur responsabilité sur la transparence, la redevabilité et la réalisation dans le temps de l'ensemble des procédures fiduciaires appliquées par les différents niveaux de mise en œuvre y compris à leur propre niveau. Ils doivent en rendre compte eux-mêmes au comité de pilotage (lenteurs administratives, retards dans la délivrance des non objections, des décaissements, de la contractualisation). Leurs règles fiduciaires s'appliquent : les procédures d'acquisition de biens et de services font l'objet de publications adéquates, de modalités encadrées de sélection et de publication des résultats. Mais les agences doivent les gérer avec souplesse et sens de l'efficacité. 5) Veiller à la transparence totale des investissements programmés et réalisés pour chaque catégorie d'acteurs (comptes rendus dans et par les plateformes multi acteurs, comités de pilotage). 6) Comités de pilotage provinciaux y participent les représentants des plateformes, des ETD et des grands groupes de parties prenantes. Ces comités valident l'ensemble des éléments contractuels qui lient le projet et les parties prenantes et les opérateurs de projet leur font rapport de leurs niveaux de réalisation financière et technique. Ces Comités sont appuyés pour qu'ils procèdent à des évaluations périodiques ou ciblées, en particulier lorsqu'elles sont saisies pour des actes délictueux (non-respect des plans, non-respect des contrats de Paiement au Résultat...). 7) la régularité, la fréquence des réunions des comités de pilotage sont un élément majeur de suivi évaluation des projets. 8) Le GTCR R jouera son rôle dans la vérification de la régularité des comités de pilotage ainsi que le secrétariat du FONAREDD ; comme les bailleurs. 9) Les agences recrutent des sous-traitants (ALE) dont elles contrôlent la gestion fiduciaire et les agences déploient les moyens nécessaires à la formation et au contrôle régulier de ces sous-traitants (audits internes, comptables formateurs.). Ces contrôles sont présentés aux comités de pilotage. 10) Lorsque la mise en œuvre des projets est faite par des structures projets intégrées aux services de l'état, les mêmes procédures de contrôle et de redevabilité sont en vigueur (comités de pilotage dans les zones projet, respect des calendriers, reddition des comptes, contrôle) 11) Les plateformes multi acteurs locales (CARG, CLD) ainsi que les ETD sont appuyées pour qu'elles procèdent aux contrôles de mise en œuvre du projet et qu'elles valident ainsi les rapports techniques. L'exécution des contrats liant le projet aux acteurs locaux parmi lesquels les services de l'état est également contrôlée par les plateformes.

PROJETS INTEGRÉS	
RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTÉNUATIONS (version élaborée en atelier)
	<p>12) Les rapports des comités de pilotage comme ceux des plateformes multi acteurs sont largement diffusés sous formes de comptes rendus écrits, et par les radios rurales. Ainsi que les rapports techniques, les instruments d'acquisition de biens et de services et même des résumés des rapports financiers.</p> <p>13) Les comités de pilotage et les plateformes multisectorielles sont chargés de déclencher les procédures ad hoc en cas de fraude ou de détournement constatés comme de recommander les améliorations nécessaires pour aller vers de meilleures pratiques.</p>

Annexe 4 Matrice de suivi des Jalons. Projet d'appui à la Réforme Foncière

Titre du programme REDD+ :	APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'ADMINISTRATION
Organisation(s) Participante(s) :	UN-Habitat/GLTN
Lieu du programme :	KINSHASA
Durée du programme	3 ans



Jalon 2020	Résultats			
	Résultat attendu	Indicateurs de Résultat	Baseline	
			Valeur	Année
Politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-confllictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières.	D'ici 2018-2020, une politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-confllictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières.	Existence d'un document de politique foncière équitable (Existence d'un document de politique foncière équitable et des textes juridiques permettant et protégeant l'accès équitable au foncier et aux ressources forestières)	La loi actuelle de 1973 telle que modifiée en 1980 ne distingue pas les droits de différentes catégories d'ayant droit communautaire,	2017
		Existence d'un document de politique foncière	N'existe pas 0	2017
		Qualité du document de politique foncière élaboré	Pas de document de politique foncière 0	2017
		Existence des textes juridiques permettant et protégeant l'accès équitable au foncier et aux ressources naturelles	N'existent pas 0	2017
		Existence des textes légaux ou réglementaires clarifiant ou complétant les dispositions actuelles de la loi foncière	N'existent pas 0	2017
		<i>Qualité du draft de la proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au conseil de Ministre</i>	<i>N'existe pas</i>	<i>2017</i>

Jalon intermédiaire 2018 Premier jalon 2018	Résultat	Indicateurs de Résultat	Valeur de référence		Réalisé en %	Activités à mener
			Valeur	Année		
CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux	CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux	Niveau de fonctionnalité de la CONAREF	Faible	2017		Activité 1.1. Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques)
						1.1.1 Mettre en place les procédures administratives et financières
		Taux d'exécution du programme adopté de la CONAREF	Faible	2017		1.1.2 Appui à la mise en œuvre des plans annuels de la CONAREF
						1.1.3 Mettre à jour le document de programmation de la réforme foncière (retraite intersectorielle : cellule technique de la CONAREF et experts)
						1.1.4 Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent et des membres de la Cellule Technique
						1.1.5 Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF
						1.1.6 Appui logistique au Secrétariat Permanent (équipements informatiques et fournitures)
		Existence d'un PTBA validé au niveau du COFIL	0	2017		Activité 1.2. Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales);
						1.2.1 Organiser les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage (4/an)
						1.2.2 Organiser les réunions mensuelles de la Cellule Technique (12/an)
				1.2.3 Organiser les réunions semestrielles des groupes thématiques		

Jalon intermédiaire 2018 Premier jalon 2018	Résultat	Indicateurs de Résultat	Valeur de référence		Réalisé en %	Activités à mener
			Valeur	Année		
		Existence des Coordinations provinciales dans les deux sites pilotes	0	2017		<p>Activité 1.3. Opérationnaliser les coordinations provinciales de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe)</p> <p>1.3.1 Etude de faisabilité et nomination des membres</p> <p>1.3.2 Lancer le processus de recrutement d'une agence locale d'exécution (ALE) pour de mise en œuvre d'une coordination provinciale dans le Mai Ndombe et l'Ituri</p> <p>1.3.3 Organiser une mission d'information et d'identification d'acteurs des deux sites provinciales pilotes</p> <p>1.3.4 Lancer le processus multi-acteurs de développement des deux coordinations provinciales de réforme foncière CONAREF –P. (avec ALE)</p> <p>1.3.5 Organiser des missions d'appui et de suivi des deux coordinations provinciales CONAREF</p>
		Existence d'une feuille de route partenariale de la CONAREF	0	2017		<p>Activité 1.4. Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers</p> <p>1.4.1 Atelier de lancement du programme</p> <p>1.4.2 Organiser des réunions semestrielles avec les partenaires techniques et financiers</p>
		Existence d'un Plan de communication viable	0	2017		<p>Activité 1.5. Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière.</p> <p>1.5.1 Activation et mise à jour du site web de la CONAREF</p> <p>1.5.2 Élaboration de la stratégie et du plan de communication de la CONAREF</p> <p>1.5.3 Abonnement internet pour le bureau du Secrétariat permanent</p>

Jalon intermédiaire 2018 Premier jalon 2018	Résultat	Indicateurs de Résultat	Valeur de référence		Réalisé en %	Activités à mener
			Valeur	Année		
						1.5.4 Produire des supports de communication (émissions radio et télé, newsletter, brochures)
						1.5.5 Produire des supports de visibilité de la CONAREF
		Qualité de dialogue mené avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux	Mauvais	2017		1.5.6 Vulgariser le processus de la réforme foncière (Journées Nationales/ provinciales sur le foncier)

Second Jalon 2018	Résultat	Indicateurs de Résultat	Valeur de référence		Cible de l'année (2018)	Réalisé en %	Activités à mener
			Valeur	Année			
Guide méthodologique élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales	Un document-Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales ; (état de lieu, organiser et orienter les circonscriptions foncières ..)	Existence d'une revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier	0	2017	1		Faire une revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)
		Existence d'un Plan de travail stratégique pour la formulation du Document de Politique foncière Nationale	0	2017	1		Élaborer le draft du document de la politique foncière (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)
		Existence d'une note d'orientation et de cadrage pour l'élaboration du DPFN	0	2017	1		
		Existence des synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces (à diffuser auprès des différentes parties prenantes à la réforme foncière)	0	2017	11		Élaborer les synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces
		Existence des synthèses de capitalisation des expériences locales	0	2017	11		Capitalisation des expériences existantes (PA, femmes)
							Organiser des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques)
		Existence d'une architecture du DPFN	0	2017	1		Élaborer le document de politique foncière (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)
		<i>Qualité du texte de Guide méthodologique élaboré (Document guide de PFN)</i>	<i>Le guide n'existe pas</i>	<i>2017</i>	<i>Satisfaisante</i>		
Existence d'un document initial du DPFN	0	2017	1		Organiser un atelier national de validation du Document de politique foncière		
<i>Qualité du texte de Guide méthodologique validé (Document guide de PFN)</i>	<i>Le guide n'existe pas</i>	<i>2017</i>	<i>Satisfaisante</i>				

Second Jalon 2018	Résultat	Indicateurs de Résultat	Valeur de référence		Cible de l'année (2018)	Réalisé en %	Activités à mener
			Valeur	Année			
		Existence des textes juridiques complémentaires	0	2017			Élaborer des textes juridiques complémentaires (Expertise Nationale et internationale, réunions multidisciplinaires)

Troisième jalon 2018	Résultat	Indicateurs de Résultat	Valeur de référence		Réalisé en %	Activités à mener	
			Valeur	Année			
Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés	Le Guide sur les systèmes d'information foncières et registres fonciers communautaires sont élaborés, testés et validés	Existence des SIF et des chartes foncières locales dans les zones pilotes	0	2017		3.1 Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD	
						3.1.1 Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilote	
							3.1.2 Mettre en place un Système d'information foncière au sein des communautés dans les deux sites pilotes
		<i>Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière</i>	N'existe pas	2017		3.2. Elaborer le guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers	
		Existence du guide méthodologique pour le renforcement du cadastre	N'existe pas	2017		3.2.1 Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre	
		Existence du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers	N'existe pas	2017		3.2.2 Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comites fonciers	
						3.2.3 Editer et diffuser les guides	